



Pièce n°5

Arrêté / Publicité (avis + insertion presse)

révision du Schéma de Cohérence Territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire

Enquête publique

du lundi 19 septembre au vendredi 21 octobre 2016 inclus

Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire
2, cours du champ de Mars 44923 Nantes cedex 9
www.nantessaintnazaire.fr
[02 51 16 47 09 / contactpm@nantessaintnazaire.fr](mailto:contactpm@nantessaintnazaire.fr)

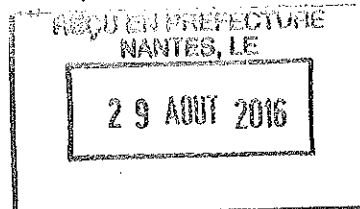
Arrêté d'ouverture à l'enquête publique

**POLE METROPOLITAIN NANTES SAINT-
NAZAIRE**

Arrêté n° 2016-01

Arrêté relatif à l'ouverture et à l'organisation de l'enquête publique relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire

La Présidente du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire,



Vu l'article L. 143-22 du code de l'urbanisme ;
Vu le chapitre III du titre II du livre I du code de l'environnement ;
Vu l'article 139 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (dite Loi ALUR) dans sa version issue de la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt et l'article L. 122-1-2 du code de l'urbanisme dans sa version applicable avant l'entrée en vigueur de la loi ALUR ;
Vu la délibération n° 2013-12 du comité syndical du 22 mars 2013 prescrivant la révision du SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire, précisant les objectifs de cette révision et définissant les modalités de la concertation ;
Vu la délibération n° 2015-09 du comité syndical du 10 juillet 2015 complémentaire à la délibération 2013-12 du 22 mars 2013 relative aux mesures de concertation de la révision du SCOT en application de l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme ;
Vu la délibération n° 2015-14 du comité syndical du 3 novembre 2015 prenant acte du débat sur les orientations du PADD ;
Vu la délibération n° 2016-01 du comité syndical du 9 mars 2016 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire ;

Vu la décision n° E16000107 en date du 2 mai 2016 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes, désignant les membres de la commission d'enquête, en charge de l'enquête publique relative à la révision du Schéma de Cohérence Territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire,

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

ARRETE

Article 1. – Objet de l'enquête publique

Le projet de schéma de cohérence territoriale (SCOT) arrêté par délibération du comité syndical du 9 mars 2016 est soumis à enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre I du code de l'environnement.

Ce projet de SCOT concerne le territoire des 6 intercommunalités suivantes : la métropole de Nantes, la Communauté d'agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire, la Communauté de communes ERDRE et GESVRES, la Communauté de communes LOIRE ET SILLON, la Communauté de communes CŒUR D'ESTUAIRE et la Communauté de communes PAYS DE BLAIN.

Document d'urbanisme et de planification, le SCOT définit un projet de territoire en matière, notamment, d'habitat, de déplacements, de développement commercial, de développement économique, d'environnement et d'organisation de l'espace à l'horizon 2030.

Le projet de SCOT est articulé autour des documents suivants :

- un rapport de présentation qui comprend un diagnostic, l'état initial de l'environnement, la justification des choix retenus dans le PADD et le DOO, l'évaluation environnementale et le résumé non technique et les indicateurs de suivi et de mise en œuvre ;
- un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) qui fixe les objectifs des politiques publiques à l'échelle du territoire du pôle métropolitain pour faire face aux enjeux identifiés par le diagnostic ;
- un document d'orientation et d'objectifs (DOO) qui précise les grands principes applicables au territoire et les décline à travers des orientations et des objectifs thématiques ;
- des documents graphiques.

Article 2. – Date d'ouverture et durée de l'enquête publique

L'enquête publique sur le projet de SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire se tient pendant une durée de 33 jours consécutifs, du lundi 19 septembre 2016 au vendredi 21 octobre 2016 inclus.

Article 3. – Décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête publique

A l'issue de la présente enquête publique, le SCOT, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête est soumis pour approbation au comité syndical du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

Article 4. – Noms et qualités des membres de la commission d'enquête et de leurs suppléants

Par décision n° E16000107 en date du 2 mai 2016, ont été désignés par M. le Président du Tribunal Administratif de Nantes en tant que membres de la commission d'enquête :

- Titulaires :
 - Président : Monsieur Gilbert FOURNIER, cadre retraité de l'agro-alimentaire ;
 - Monsieur Jean-Pierre HEMERY, retraité de la gendarmerie nationale ;
 - Monsieur Alain BOËLS, retraité du bâtiment et travaux publics ;
- Suppléants :
 - Monsieur Jean LEMOINE, ingénieur conseiller industriel au développement des PME-PMI de la région Bretagne ;
 - Monsieur Laurent KLEIN, directeur du service des ressources humaines à l'assemblée nationale à la retraite.

Article 5. – Publicité de l'enquête publique

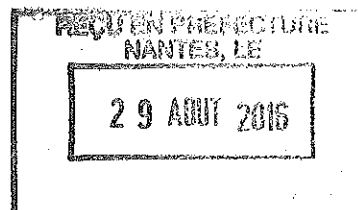
L'information du public sur l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique est réalisée 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique selon les modalités suivantes :

- Publication d'un avis d'information du public dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département. Cet avis est publié à nouveau dans les 8 premiers jours de l'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département
- Publication par voie d'affiches de cet avis 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci :
 - au siège du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (2 cours du Champ de Mars – 44000 Nantes)
 - aux sièges des 6 établissements publics de coopération intercommunales composant le Pôle métropolitain (Métropole de Nantes : 2 cours du champ de mars, 44000 NANTES ; Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (CARENE), 4 avenue du Commandant l'Herminier, 44600 SAINT-NAZAIRE ; Communauté de communes Erdre et Gesvres, 1, rue Marie Curie – Parc d'Activités La Grand'Haie, 44 119 GRANDCHAMP DES FONTAINES ; Communauté de communes Région de Blain, 1, avenue de la gare, 44130 BLAIN ; Communauté de communes Cœur d'Estuaire, 1 Cours d'Armor, 44360 SAINT ETIENNE DE MONTLUC ; Communauté de communes Loire et Sillon, 2 Bd de la Loire, 44260 SAVENAY)
 - aux Mairies des 61 communes composant le territoire du Pôle métropolitain, et dans les 7 pôles de proximité de Nantes métropole, dans les 11 mairies annexes de Nantes, dans les 3 mairies annexes de Saint-Nazaire.
- Publication de cet avis 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci sur le site internet du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (<http://www.nantessaintnazaire.fr/>).

Article 6. – Lieux, jours et heures où le public peut consulter le dossier d'enquête publique et présenter ses observations sur les registres ouverts

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public peut consulter le dossier d'enquête publique et présenter ses observations sur les registres ouverts à cet effet dans les lieux suivants, aux jours et heures indiqués :

- Siège du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (siège de l'enquête publique) et de Nantes métropole
Accueil (du lundi au vendredi 8h30 à 18h00)
2 cours du champ de mars 44000 NANTES
- Nantes métropole, pôle de proximité Erdre et Loire
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
2-4, rue Edouard Nignon 44000 Nantes
- Nantes métropole, pôle de proximité Sud-Ouest
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
3 boulevard Nelson Mandela 44340 Bouguenais
- Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (CARENE)
Accueil (du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00, sauf le vendredi 17h30)
4 avenue du Commandant l'Herminier 44600 SAINT-NAZAIRE
- Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (CARENE)
Hôtel de ville de Montoir de Bretagne
Accueil (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30)
65 rue Jean Jaurès 44550 MONTOIR DE BRETAGNE
- Communauté de communes Erdre et Gesvres
Accueil (lundi à vendredi 8h30 -12h00 – 14h00- 17h30, sauf le vendredi 16h30)
1, rue Marie Curie – Parc d'Activités La Grand'Haie 44 119 GRANDCHAMP DES FONTAINES



- Communauté de communes Région de Blain
Accueil (lundi à jeudi : de 08h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et vendredi : de 08h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h00)
1, avenue de la gare 44130 BLAIN
- Communauté de communes Cœur d'Estuaire
Accueil (du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30)
1 Cours d'Armor 44360 SAINT ETIENNE DE MONTLUC
- Communauté de communes Loire et Sillon
Accueil (lundi à jeudi : 9h00-12h00 et 13h30-17h00 et vendredi 9h00-12h00 et 13h30-16h30)
2 Bd de la Loire 44260 SAVENAY

Le dossier d'enquête publique est également consultable, pendant la durée de l'enquête publique, sur le site internet du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (<http://www.nantessaintnazaire.fr/>).

Le public peut aussi adresser ses observations par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-scot@nantessaintnazaire.fr ; par correspondance à Monsieur le Président de la commission d'enquête, au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : Enquête publique SCOT, Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, 2 cours du champ de mars, 44000 NANTES. Ces observations sont tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais.

Pour être recevables, ces observations par mail et par courrier doivent être reçues avant la clôture de l'enquête.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Article 7. – Lieux, jours et heures où la commission se tient à la disposition du public

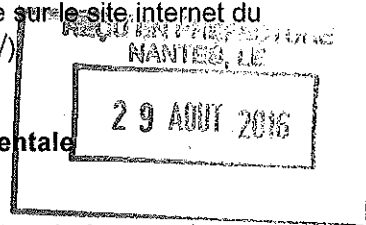
La commission d'enquête se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- Le lundi 19 septembre de 8h30 à 12h30 au siège du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire et de Nantes métropole 2 cours du champ de mars 44000 NANTES
- Le mardi 20 septembre de 16h00 à 20h00 à la Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) 4 avenue du Commandant l'Herminier 44600 SAINT-NAZAIRE
- Le vendredi 23 septembre de 8h45 à 12h00 à la Communauté de communes Région de Blain 1, avenue de la gare 44130 BLAIN
- Le samedi 24 septembre de 8h30 à 12h30 à la Communauté de communes Erdre et Gesvres 1, rue Marie Curie – Parc d'Activités La Grand'Haie 44 119 GRANDCHAMP DES FONTAINES
- Le mardi 27 septembre de 9h00 à 12h00 à la Communauté de communes Loire et Sillon 2 Bd de la Loire 44260 SAVENAY
- Le mardi 27 septembre de 14h30 à 17h30 au pôle de proximité Erdre et Loire de Nantes métropole, 2-4, rue Edouard Nignon 44000 Nantes
- Le mercredi 28 septembre de 8h30 à 12h30 au pôle de proximité Sud-Ouest de Nantes métropole, 3 boulevard Nelson Mandela 44340 Bouguenais
- Le mercredi 28 septembre de 16h00 à 20h00 au siège du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire à Nantes métropole 2 cours du champ de mars 44000 NANTES
- Le jeudi 29 septembre de 13h30 à 17h30 à la Communauté de communes Cœur d'Estuaire 1 Cours d'Armor 44360 SAINT ETIENNE DE MONTLUC
- Le samedi 1^{er} octobre de 8h30 à 12h30 à la Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) 4 avenue du Commandant l'Herminier 44600 SAINT-NAZAIRE
- Le mercredi 5 octobre de 8h30 à 12h00 à la Mairie de Montoir de Bretagne 65 rue Jean Jaurès 44550 MONTOIR DE BRETAGNE
- Le mercredi 5 octobre de 13h30-17h30 à la Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) 4 avenue du Commandant l'Herminier 44600 SAINT-NAZAIRE

- Le samedi 8 octobre de 8h30 à 12h30 au siège du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire à Nantes métropole 2 cours du champ de mars 44000 NANTES
- Le mardi 11 octobre de 13h30 à 17h00 à la Communauté de communes Région de Blain 1, avenue de la gare 44130 BLAIN
- Le mercredi 12 octobre de 8h30 à 12h00 à la Communauté de communes Erdre et Gesvres 1, rue Marie Curie – Parc d'Activités La Grand'Haie 44 119 GRANDCHAMP DES FONTAINES
- Le vendredi 14 octobre de 9h00 à 12h30 à la Communauté de communes Cœur d'Estuaire 1 Cours d'Armor 44360 SAINT ETIENNE DE MONTLUC
- Le lundi 17 octobre de 16h00 à 20h00 à la Communauté de communes Loire et Sillon 2 Bd de la Loire 44260 SAVENAY
- Le jeudi 20 octobre de 8h30 à 12h30 à la Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) 4 avenue du Commandant l'Herminier 44600 SAINT-NAZAIRE
- Le jeudi 20 octobre de 14h30 à 17h30 au pôle de proximité Sud-Ouest, 3 boulevard Nelson Mandela 44340 Bouguenais
- Le vendredi 21 octobre de 14h00 à 18h00 au siège du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire à Nantes métropole 2 cours du champ de mars 44000 NANTES

Article 8. – Existence d'une évaluation environnementale

Le projet de SCOT soumis à l'enquête publique a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Elle est consultable aux lieux indiqués à l'article 6 du présent arrêté ainsi que sur le site internet du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (<http://www.nantessaintnazaire.fr/>)



Article 9. – Avis de l'autorité administrative sur l'évaluation environnementale

L'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement a émis un avis sur l'évaluation environnementale. Il est consultable aux lieux indiqués à l'article 6 du présent arrêté ainsi que sur le site internet du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (<http://www.nantessaintnazaire.fr/>). Il est également consultable sur le site du Conseil général de l'Environnement et du Développement durable (<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/>).

Article 10. – Demande d'information complémentaire et communication du dossier d'enquête publique

Toute information relative au projet de SCOT peut être demandée auprès du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (Tél. 02 51 16 47 09, contactpm@nantessaintnazaire.fr).

En outre, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la présidente du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire dès la publication du présent arrêté en adressant un courrier au siège du Pôle métropolitain sis 2 cours du Champ de Mars – 44 000 Nantes ou par courrier électronique (contactpm@nantessaintnazaire.fr).

Article 11. – Fin de la procédure d'enquête

A l'expiration du délai d'enquête, les registres sont transmis sans délai à Monsieur le Président de la commission d'enquête, qui les clôt. Ces registres sont assortis, le cas échéant, des documents annexés par le public.

Dans le délai de 8 jours suivant la fin de l'enquête, le président de la commission d'enquête rencontre les représentants du Pôle métropolitain et leur communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le Pôle métropolitain dispose d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

La commission d'enquête dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour établir son rapport et ses conclusions motivées et les remettre avec le dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête à la Présidente du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire. Copie du rapport et des conclusions motivées est transmise simultanément au président du Tribunal Administratif.

Article 12. – Lieux où le public peut consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête

Dès réception par la Présidente du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, copie de ce rapport et de ces conclusions est tenue à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique aux endroits suivants, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- Siège du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (siège de l'enquête publique)
et de Nantes métropole
Accueil (du lundi au vendredi 8h30 à 18h00)
2 cours du champ de mars 44000 NANTES
- Nantes métropole, pôle de proximité Erdre et Loire
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
2-4, rue Edouard Nignon 44000 Nantes
- Nantes métropole, pôle de proximité Sud-Ouest
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
3 boulevard Nelson Mandela 44340 Bouguenais
- Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (CARENE)
Accueil (du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00, sauf le vendredi 17h30)
4 avenue du Commandant l'Herminier 44600 SAINT-NAZAIRE
- Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (CARENE)
Hôtel de ville de Montoir de Bretagne
Accueil (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30)
65 rue Jean Jaurès 44550 MONTOIR DE BRETAGNE
- Communauté de communes Erdre et Gesvres
Accueil (lundi à vendredi 8h30 -12h00 – 14h00- 17h30, sauf le vendredi 16h30)
1, rue Marie Curie – Parc d'Activités La Grand'Haie 44 119 GRANDCHAMP DES FONTAINES
- Communauté de communes Région de Blain
Accueil (lundi à jeudi : de 08h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et vendredi : de 08h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h00)
1, avenue de la gare 44130 BLAIN
- Communauté de communes Cœur d'Estuaire
Accueil (du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30)
1 Cours d'Armor 44360 SAINT ETIENNE DE MONTLUC
- Communauté de communes Loire et Sillon
Accueil (lundi à jeudi : 9h00-12h00 et 13h30-17h00 et vendredi 9h00-12h00 et 13h30-16h30)
2 Bd de la Loire 44260 SAVENAY
- Préfecture de Loire Atlantique 6 quai Ceineray 44000 NANTES

Copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sont également publiées en ligne sur le site internet du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (<http://www.nantessaintnazaire.fr/>) et y est tenue à la disposition du public pendant un an.

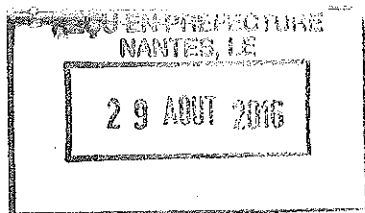
Fait à Nantes, le 26 août 2016



La Présidente du Pôle métropolitain
Nantes / Saint-Nazaire

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. Rolland".

Johanna ROLLAND



AVIS d'enquête publique

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire Révision du Schéma de Cohérence Territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire

Par arrêté n° 2016-01

La Présidente du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire. Le SCOT porte sur 6 intercommunalités (Nantes métropole, CARENE, Erdre et Gesvres, Loire et Sillon, Cœur d'Estuaire et Pays de Blain). Document d'urbanisme et de planification, il fixe les objectifs et orientations notamment en matière d'habitat, de déplacements, de développement commercial, de développement économique, d'environnement et d'organisation de l'espace à l'horizon 2030.

L'enquête publique se tiendra **du lundi 19 septembre 2016 au vendredi 21 octobre 2016 inclus**, pendant une durée de 33 jours consécutifs.

A l'issue de la présente enquête publique, le SCOT, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête est soumis pour approbation au comité syndical du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public peut consulter le dossier d'enquête publique et présenter ses observations sur les registres ouverts à cet effet dans les lieux suivants, aux jours et heures indiqués :

- **Siège du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (siège de l'enquête publique) et Communauté urbaine Nantes métropole : Accueil (du lundi au vendredi 8h30 à 18h00)**
2 cours du champ de mars 44000 NANTES
- **Nantes métropole, pôle de proximité Erdre et Loire : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, 2-4, rue Edouard Nignon 44000 Nantes**
- **Nantes métropole, pôle de proximité Sud-Ouest : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, 3 boulevard Nelson Mandela 44340 Bouguenais**
- **Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) Accueil (du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00, sauf le vendredi 17h30)**
4 avenue du Commandant l'Herminier 44600 SAINT-NAZAIRE
- **Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) Hôtel de ville de Montoir de Bretagne : Accueil (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30) 65 rue Jean Jaurès 44550 MONTOIR DE BRETAGNE**
- **Communauté de communes Erdre et Gesvres : Accueil (lundi à vendredi 8h30 -12h00 – 14h00 - 17h30, sauf le vendredi 16h30)**
1, rue Marie Curie – Parc d'Activités La Grand'Haie 44 119 GRANDCHAMP DES FONTAINES
- **Communauté de communes Région de Blain : Accueil (lundi à jeudi : de 08h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et vendredi : de 08h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h00)**
1, avenue de la gare 44130 BLAIN
- **Communauté de communes Cœur d'Estuaire : Accueil (du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30)**
1 Cours d'Armor 44360 SAINT ETIENNE DE MONTLUC
- **Communauté de communes Loire et Sillon : Accueil (lundi à jeudi : 9h00-12h00 et 13h30-17h00 et vendredi 9h00-12h00 et 13h30-16h30)**
2 Bd de la Loire 44260 SAVENAY

Le public peut aussi adresser ses observations par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-scot@nantessaintnazaire.fr ; par correspondance à Monsieur le Président de la commission d'enquête, au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : Enquête publique SCOT, Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, 2 cours du champ de mars, 44000 NANTES. Ces observations sont tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais. Pour être recevables, ces observations par mail et par courrier doivent être reçues avant la clôture de l'enquête. Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Par décision n°E16000107 en date du 02 mai 2016, ont été désignés par M. le Président du Tribunal Administratif de Nantes en tant que membres de la commission d'enquête :

- Titulaires : Président : Monsieur Gilbert FOURNIER, cadre retraité de l'agro-alimentaire ;
Monsieur Jean-Pierre HEMERY, retraité de la gendarmerie nationale ;
Monsieur Alain BOËLS, retraité du bâtiment et travaux publics ;
- Suppléants : Monsieur Jean LEMOINE, ingénieur conseiller industriel au développement des PME-PMI de la région Bretagne ;
Monsieur Laurent KLEIN, directeur du service des ressources humaines à l'assemblée nationale à la retraite.

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- **Le lundi 19 septembre de 8h30 à 12h30 au siège du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire à Nantes métropole 2 cours du champ de mars 44000 NANTES**
- **Le mardi 20 septembre de 16h00 à 20h00 à la Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) 4 avenue du Commandant l'Herminier 44600 SAINT-NAZAIRE**
- **Le vendredi 23 septembre de 8h45 à 12h00 à la Communauté de communes Région de Blain 1, avenue de la gare 44130 BLAIN**
- **Le samedi 24 septembre de 8h30 à 12h30 à la Communauté de communes Erdre et Gesvres 1, rue Marie Curie – Parc d'Activités La Grand'Haie 44 119 GRANDCHAMP DES FONTAINES**
- **Le mardi 27 septembre de 9h00 à 12h00 à la Communauté de communes Loire et Sillon 2 Bd de la Loire 44260 SAVENAY**
- **Le mardi 27 septembre de 14h30 à 17h30 au pôle de proximité Erdre et Loire, 2-4, rue Edouard Nignon 44000 Nantes**
- **Le mercredi 28 septembre de 8h30 à 12h30 au pôle de proximité Sud-Ouest, 3 boulevard Nelson Mandela 44340 Bouguenais**
- **Le mercredi 28 septembre de 16h00 à 20h00 au siège du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire à Nantes métropole 2 cours du champ de mars 44000 NANTES**
- **Le jeudi 29 septembre de 13h30 à 17h30 à la Communauté de communes Cœur d'Estuaire 1 Cours d'Armor 44360 SAINT ETIENNE DE MONTLUC**
- **Le samedi 1er octobre de 8h30 à 12h30 à la Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) 4 avenue du Commandant l'Herminier 44600 SAINT-NAZAIRE**
- **Le mercredi 5 octobre de 8h30 à 12h00 à la Mairie de Montoir de Bretagne 65 rue Jean Jaurès 44550 MONTOIR DE BRETAGNE**
- **Le mercredi 5 octobre de 13h30 à 17h30 à la Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) 4 avenue du Commandant l'Herminier 44600 SAINT-NAZAIRE**
- **Le samedi 8 octobre de 8h30 à 12h30 au siège du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire à Nantes métropole 2 cours du champ de mars 44000 NANTES**
- **Le mardi 11 octobre de 13h30 à 17h00 à la Communauté de communes Région de Blain 1, avenue de la gare 44130 BLAIN**
- **Le mercredi 12 octobre de 8h30 à 12h00 à la Communauté de communes Erdre et Gesvres 1, rue Marie Curie – Parc d'Activités La Grand'Haie 44 119 GRANDCHAMP DES FONTAINES**
- **Le vendredi 14 octobre de 9h00 à 12h30 à la Communauté de communes Cœur d'Estuaire 1 Cours d'Armor 44360 SAINT ETIENNE DE MONTLUC**
- **Le lundi 17 octobre de 16h00 à 20h00 à la Communauté de communes Loire et Sillon 2 Bd de la Loire 44260 SAVENAY**
- **Le jeudi 20 octobre de 8h30 à 12h30 à la Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) 4 avenue du Commandant l'Herminier 44600 SAINT-NAZAIRE**
- **Le jeudi 20 octobre de 14h30 à 17h30 au pôle de proximité Sud-Ouest, 3 boulevard Nelson Mandela 44340 Bouguenais**
- **Le vendredi 21 octobre de 14h00 à 18h00 au siège du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire à Nantes métropole 2 cours du champ de mars 44000 NANTES**

L'information du public sur l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique est réalisée 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique selon les modalités suivantes :

Publication d'un avis d'information du public dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département. Cet avis est publié à nouveau dans les 8 premiers jours de l'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département / Publication par voie d'affiches de cet avis 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci :

au siège du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (2 cours du Champ de Mars – 44000 Nantes) ; aux sièges des 6 établissements publics de coopération intercommunales composant le Pôle métropolitain (Métropole de Nantes : 2 cours du champ de mars, 44000 NANTES ; Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (CARENE), 4 avenue du Commandant l'Herminier, 44600 SAINT-NAZAIRE ; Communauté de communes Erdre et Gesvres, 1, rue Marie Curie – Parc d'Activités La Grand'Haie, 44 119 GRANDCHAMP DES FONTAINES ; Communauté de communes Région de Blain, 1, avenue de la gare, 44130 BLAIN ; Communauté de communes Cœur d'Estuaire, 1 Cours d'Armor, 44360 SAINT ETIENNE DE MONTLUC ; Communauté de communes Loire et Sillon, 2 Bd de la Loire, 44260 SAVENAY) ; aux Mairies des 61 communes composant le territoire du Pôle métropolitain, et dans les 7 pôles de proximité de Nantes métropole, dans les 11 mairies annexes de Nantes, dans les 3 mairies annexes de Saint-Nazaire. / Publication de cet avis 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci sur le site internet du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (<http://www.nantessaintnazaire.fr/>).

Le projet de SCOT soumis à l'enquête publique a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Elle est consultable aux lieux indiqués ci dessus ainsi que sur le site internet du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (<http://www.nantessaintnazaire.fr/>). L'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement a émis un avis sur l'évaluation environnementale. Il est consultable aux lieux indiqués ci dessus ainsi que sur le site internet du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (<http://www.nantessaintnazaire.fr/>). Il est également consultable sur le site du Conseil général de l'Environnement et du Développement durable (<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/>).

Toute information relative au projet de SCOT peut être demandée auprès du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (Tél. 02 51 16 47 09, contactpm@nantessaintnazaire.fr).

En outre, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la présidente du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire dès la publication de l'arrêté en adressant un courrier au siège du Pôle métropolitain 2 cours du Champ de Mars – 44 000 Nantes ou par courrier électronique (contactpm@nantessaintnazaire.fr).

A l'expiration du délai d'enquête, les registres sont transmis sans délai à Monsieur le Président de la commission d'enquête, qui les clôt. Ces registres sont assortis, le cas échéant, des documents annexés par le public. Dans le délai de 8 jours suivant la fin de l'enquête, le président de la commission d'enquête rencontre les représentants du Pôle métropolitain et leur communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le Pôle métropolitain dispose d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles. La commission d'enquête dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour établir son rapport et ses conclusions motivées et les remettre avec le dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête à la Présidente du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire. Copie du rapport et des conclusions motivées est transmise simultanément au président du Tribunal Administratif. Dès réception par la Présidente du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, copie de ce rapport et de ces conclusions est tenue à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique aux endroits suivants, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- **Siège du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (siège de l'enquête publique) et Communauté urbaine Nantes métropole : Accueil (du lundi au vendredi 8h30 à 18h00)**
2 cours du champ de mars 44000 NANTES
- **Nantes métropole, pôle de proximité Erdre et Loire : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, 2-4, rue Edouard Nignon 44000 Nantes**
- **Nantes métropole, pôle de proximité Sud-Ouest : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, 3 boulevard Nelson Mandela 44340 Bouguenais**
- **Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) Accueil (du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00, sauf le vendredi 17h30)**
4 avenue du Commandant l'Herminier 44600 SAINT-NAZAIRE
- **Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) Hôtel de ville de Montoir de Bretagne : Accueil (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30)**
65 rue Jean Jaurès 44550 MONTOIR DE BRETAGNE
- **Communauté de communes Erdre et Gesvres : Accueil (lundi à vendredi 8h30 -12h00 – 14h00 - 17h30, sauf le vendredi 16h30)**
1, rue Marie Curie – Parc d'Activités La Grand'Haie 44 119 GRANDCHAMP DES FONTAINES
- **Communauté de communes Région de Blain : Accueil (lundi à jeudi : de 08h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et vendredi : de 08h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h00)**
1, avenue de la gare 44130 BLAIN
- **Communauté de communes Cœur d'Estuaire : Accueil (du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30)**
1 Cours d'Armor 44360 SAINT ETIENNE DE MONTLUC
- **Communauté de communes Loire et Sillon : Accueil (lundi à jeudi : 9h00-12h00 et 13h30-17h00 et vendredi 9h00-12h00 et 13h30-16h30)**
2 Bd de la Loire 44260 SAVENAY
- **Préfecture de Loire Atlantique, 6 quai Ceineray 44000 NANTES**

Ces documents pourront être consultés en ligne sur le site internet Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire www.nantessaintnazaire.fr

Insertions presse

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Presse Océan, ou pour tout autre journal, sur notre site www.medialex.fr

Pour faire paraître une annonce légale : Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€/mm) e-mail : annonces.legales@medialex.fr Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 18 décembre 2015, 4,12 € ht la ligne, ce qui correspond à 1,54 € ht le mm/col. Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 26 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis administratifs

Préfecture de MAINE-ET-LOIRE

Communes de POUANCÉ (49) et de SENONNES (53)

Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté interpréfectoral DIDD-2016 n° 346 du 3 août 2016, une enquête publique est ouverte en mairie de Pouancé, siège de l'enquête, du lundi 19 septembre 2016 à 9 h 00 au vendredi 21 octobre 2016 à 17 h 30, soit pour une période de 33 jours, sur la demande présentée par M. le Directeur général de la société Parc Éolien "Les Halleries", en vue de procéder à l'exploitation d'un parc éolien, comprenant 6 éoliennes, situé sur les communes de Pouancé (49) et Senonnes (53), activité relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette demande, constituée conformément aux articles R.512-2 à R.512-10 du Code de l'environnement comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact. La préfecture de Maine-et-Loire est chargée de l'organisation et de la coordination de la procédure. Pendant la durée de l'enquête, le dossier de l'installation sera déposé en mairies de Pouancé et de Senonnes afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet, aux jours et heures habituels des mairies :

- Mairie de Pouancé : - le lundi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, - le mardi de 13 h 30 à 17 h 30, - du mercredi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, - le samedi de 8 h 45 à 12 h 00. Mairie de Senonnes : - le lundi de 14 h 00 à 16 h 00, - le mardi de 10 h 00 à 12 h 00, - le jeudi de 10 h 00 à 12 h 00, - le vendredi de 14 h 30 à 18 h 30.

Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Pouancé, qui les annexera aux registres d'enquête. M. Alain Laine, notaire en retraite, nommé commissaire enquêteur par décision du tribunal administratif de Nantes, en date du 23 juin 2016, recevra en personne les observations du public, les :

- lundi 19 septembre 2016 de 9 h 00 à 12 h 00 à la mairie de Pouancé, - vendredi 23 septembre 2016 de 15 h 00 à 18 h 00 à la mairie de Pouancé, - samedi 10 octobre 2016 de 14 h 00 à 17 h 00 à la mairie de Senonnes - vendredi 21 octobre 2016 de 14 h 30 à 17 h 30 à la mairie de Pouancé. En cas d'empêchement de M. Alain Laine, M. Michel Thomas, cadre bancaire en retraite, suppléant, le remplacera dans ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

À compter de la date de publication de l'avis d'ouverture d'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance et obtenir communication du dossier d'enquête publique à la préfecture de Maine-et-Loire, bureau des procédures environnementales et foncières. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairies de Pouancé et Senonnes. Ils seront consultables à la préfecture de Maine-et-Loire, bureau des procédures environnementales et foncières, et sur le site internet de la préfecture de Maine-et-Loire (http://maine-et-loire.gouv.fr/ rubrique «politiques publiques», environnement, eau, chasse, pêche, installations classées pour la protection de l'environnement, enquête publique) et à la préfecture de La Mayenne, bureau des procédures environnementales et foncières.

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions ou la décision de refus, sera prise par arrêté préfectoral des préfets de Maine-et-Loire et de La Mayenne. Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de M. le Directeur général de la société Parc Éolien "Les Halleries", Val d'Orsan, rue du Pré-Long, 35770 Vern-sur-Seiche. Le présent avis, les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers et l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement seront publiés sur le site internet de la préfecture de Maine-et-Loire (http://maine-et-loire.gouv.fr/). Cet avis est également publié sur le site internet de la préfecture de La Mayenne (http://mayenne.gouv.fr/).

Les ventes judiciaires immobilières

Les frais de la vente : ils comprennent : - les frais de procédures de publicité (leur montant précis est vérifié par le juge et annoncé à l'ouverture des enchères) - les droits d'enregistrement au profit du Trésor Public - les émoluments des avocats conformes au tarif des notaires.

Vous voulez acheter ? Formalités à accomplir avant la vente : se renseigner sur les conditions de la vente précisées dans le cahier des charges tenu à la disposition du public - au greffe du Tribunal de Grande Instance - au cabinet de l'avocat poursuivant la vente.

PÔLE MÉTROPOLITAIN NANTES SAINT-NAZAIRE Révision du Schéma de cohérence territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2016-01, la présidente du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire. Le SCOT porte sur 6 inter-communalités (Nantes métropole, Carène, Erdre-et-Gesvres, Loire-et-Sillon, Coeur d'Estuaire et Pays-de-Blain). Document d'urbanisme et de planification, il fixe les objectifs et orientations notamment en matière d'habitat, de déplacements, de développement commercial, de développement économique, d'environnement et d'organisation de l'espace à l'horizon 2030.

L'enquête publique se tiendra du lundi 19 septembre 2016 au vendredi 21 octobre 2016 inclus, pendant une durée de 33 jours consécutifs. À l'issue de la présente enquête publique, le SCOT, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête est soumis pour approbation au comité syndical du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire. Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public peut consulter le dossier d'enquête publique et présenter ses observations sur les registres ouverts à cet effet dans les lieux suivants, aux jours et heures indiqués :

- siège du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (siège de l'enquête publique) et de Nantes métropole : accueil (du lundi au vendredi 8 h 30 à 18 h 00), 2, cours du Champ-de-Mars, 44000 Nantes, - Nantes métropole, pôle de proximité Erdre-et-Loire : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, 2-4, rue Édouard-Nignon, 44000 Nantes, - Nantes métropole, pôle de proximité Sud-Ouest : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, 3, boulevard Nelson-Mandela, 44340 Bouguenais, - communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (Carène), accueil (du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 00, sauf le vendredi 17 h 30), 4, avenue du Commandant-Herminier, 44600 Saint-Nazaire, - communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (Carène), hôtel de ville de Montoir-de-Bretagne : accueil (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30), 65, rue Jean-Jaurès, 44550 Montoir-de-Bretagne, - communauté de communes Erdre-et-Gesvres : accueil (lundi à vendredi 8 h 30-12 h 00, 14 h 00-17 h 30, sauf le vendredi 16 h 30), 1, rue Marie-Curie, parc d'activités La Grand'Haie, 44119 Grandchamp-des-Fontaines, - communauté de communes région de Blain : accueil (lundi à jeudi : de 8 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 et vendredi : de 8 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00), 1, avenue de la Gare, 44130 Blain, - communauté de communes Coeur d'Estuaire : accueil (du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30), 1, cours d'Armor, 44360 Saint-Etienne-de-Montluc, - communauté de communes Loire-et-Sillon : accueil (lundi à jeudi : 9 h 00-12 h 00 et 13 h 30-17 h 00 et vendredi 9 h 00-12 h 00 et 13 h 30-16 h 30), 2, boulevard de la Loire, 44260 Savenay.

Le public peut aussi adresser ses observations par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-scot@nantessaintnazaire.fr

par correspondance à M. le Président de la commission d'enquête, au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : enquête publique SCOT, pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, 2, cours du Champ-de-Mars, 44000 Nantes. Ces observations sont tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais. Pour être recevables, ces observations par mail et par courrier doivent être reçues avant la clôture de l'enquête. Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Par décision n° E16000107 en date du 2 mai 2016, ont été désignés par M. le Président du tribunal administratif de Nantes en tant que membres de la commission d'enquête :

- titulaires : président : M. Gilbert Fournier, cadre retraité de l'agro-alimentaire ; M. Jean-Pierre Hemery, retraité de la gendarmerie nationale ; M. Alain Boëis, retraité du bâtiment et travaux publics ; suppléants : M. Jean Lemoine, ingénieur conseiller industriel au développement des PME-PMI de la région Bretagne ; M. Laurent Klein, directeur du service des ressources humaines à l'assemblée nationale à la retraite. La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations : - le lundi 19 septembre de 8 h 30 à 12 h 30 au siège du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire à Nantes métropole 2, cours du Champ-de-Mars, 44000 Nantes, - le mardi 20 septembre de 16 h 00 à 20 h 00 à la communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (Carène), 4, avenue du Commandant-Herminier, 44600 Saint-Nazaire, - le vendredi 23 septembre de 8 h 45 à 12 h 00 à la communauté de communes région de Blain, 1, avenue de la Gare, 44130 Blain, - le samedi 24 septembre de 8 h 30 à 12 h 30 à la communauté de communes Erdre-et-Gesvres, 1, rue Marie-Curie, parc d'activités La Grand'Haie, 44119 Grandchamp-des-Fontaines, - le mardi 27 septembre de 9 h 00 à 12 h 00 à la communauté de communes Loire-et-Sillon, 2, boulevard de la Loire, 44260 Savenay, - le mardi 27 septembre de 14 h 30 à 17 h 30 au pôle de proximité Erdre-et-Loire, 2-4, rue Édouard-Nignon, 44000 Nantes, - le mercredi 28 septembre de 8 h 30 à 12 h 30 au pôle de proximité Sud-Ouest, 3, boulevard Nelson-Mandela, 44340 Bouguenais, - le mercredi 28 septembre de 16 h 00 à 20 h 00 au siège du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire à Nantes métropole 2, cours du Champ-de-Mars, 44000 Nantes, - le jeudi 29 septembre de 13 h 30 à 17 h 30 à la communauté de communes Coeur d'Estuaire, 1, cours d'Armor, 44360 Saint-Etienne-de-Montluc, - le samedi 1er octobre de 8 h 30 à 12 h 30 à la communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (Carène), 4, avenue du Commandant-Herminier, 44600 Saint-Nazaire, - le mercredi 5 octobre de 8 h 30 à 12 h 00 à la mairie de Montoir-de-Bretagne, 65, rue Jean-Jaurès, 44550 Montoir-de-Bretagne, - le mercredi 5 octobre de 13 h 30 à 17 h 30 à la communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (Carène), 4, avenue du Commandant-Herminier, 44600 Saint-Nazaire, - le samedi 8 octobre de 8 h 30 à 12 h 30 au siège du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire à Nantes métropole, 2, cours du Champ-de-Mars, 44000 Nantes, - le mardi 11 octobre de 13 h 30 à 17 h 00 à la communauté de communes région de Blain, 1, avenue de la Gare, 44130 Blain.

- le mercredi 12 octobre de 8 h 30 à 12 h 00 à la communauté de communes Erdre-et-Gesvres, 1, rue Marie-Curie, parc d'activités La Grand'Haie, 44119 Grandchamp-des-Fontaines, - le vendredi 14 octobre de 9 h 00 à 12 h 30 à la communauté de communes Coeur d'Estuaire, 1, cours d'Armor, 44360 Saint-Etienne-de-Montluc, - le lundi 17 octobre de 16 h 00 à 20 h 00 à la communauté de communes Loire-et-Sillon, 2, boulevard de la Loire, 44260 Savenay, - le jeudi 20 octobre de 8 h 30 à 12 h 30 à la communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (Carène), 4, avenue du Commandant-Herminier, 44600 Saint-Nazaire, - le jeudi 20 octobre de 14 h 30 à 17 h 30 au pôle de proximité Sud-Ouest, 3, boulevard Nelson-Mandela, 44340 Bouguenais, - le vendredi 21 octobre de 14 h 00 à 18 h 00 au siège du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire à Nantes métropole, 2, cours du Champ-de-Mars, 44000 Nantes.

L'information du public sur l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique est réalisée 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique selon les modalités suivantes : publication d'un avis d'information du public dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département. Cet avis est publié à nouveau dans les 8 premiers jours de l'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département/Publication par voie d'affiches de cet avis 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci : au siège du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (2, cours du Champ-de-Mars, 44000 Nantes) ; aux sièges des 6 établissements publics de coopération intercommunales composant le pôle métropolitain (Métropole de Nantes : 2, cours du Champ-de-Mars, 44000 Nantes ; communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (Carène), 4, avenue du Commandant-Herminier, 44600 Saint-Nazaire ; communauté de communes Erdre-et-Gesvres, 1, rue Marie-Curie, parc d'activités La Grand'Haie, 44119 Grandchamp-des-Fontaine ; communauté de communes région de Blain, 1, avenue de la Gare, 44130 Blain ; communauté de communes Coeur d'Estuaire, 1, cours d'Armor, 44360 Saint-Etienne-de-Montluc ; communauté de communes Loire-et-Sillon, 2, boulevard de la Loire, 44260 Savenay) ; aux mairies des 61 communes composant le territoire du pôle métropolitain, et dans les 7 pôles de proximité de Nantes métropole, dans les 11 mairies annexes de Nantes, dans les 3 mairies annexes de Saint-Nazaire. Publication de cet avis 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci sur le site internet du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (http://www.nantessaintnazaire.fr/).

Le projet de SCOT soumis à l'enquête publique a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Elle est consultable aux lieux indiqués ci-dessus ainsi que sur le site internet du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (http://www.nantessaintnazaire.fr/).

L'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement a émis un avis sur l'évaluation environnementale. Il est consultable aux lieux indiqués ci-dessus ainsi que sur le site internet du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (http://www.nantessaintnazaire.fr/). Il est également consultable sur le site du Conseil général de l'environnement et du développement durable (http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/)

Toute information relative au projet de SCOT peut être demandée auprès du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (tél. 02 51 16 47 09 contactpm@nantessaintnazaire.fr).

En outre, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la présidente du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire dès la publication de l'arrêté en adressant un courrier au siège du pôle métropolitain, 2, cours du Champ-de-Mars, 44000 Nantes ou par courrier électronique (contactpm@nantessaintnazaire.fr).

À l'expiration du délai d'enquête, les registres sont transmis sans délai à M. le Président de la commission d'enquête, qui les clot. Ces registres sont assortis, le cas échéant, des documents annexés par le public. Dans le délai de 8 jours suivant la fin de l'enquête, le président de la commission d'enquête rencontre les représentants du pôle métropolitain et leur communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le pôle métropolitain dispose d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles. La commission d'enquête dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour établir son rapport et ses conclusions motivées et les remettre avec le dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête à la présidente du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire. Copie du rapport et des conclusions motivées est transmise simultanément au président du tribunal administratif. Dès réception par la présidente du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, copie de ce rapport et de ces conclusions est tenue à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique aux endroits suivants, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- siège du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (siège de l'enquête publique) et de Nantes métropole : accueil (du lundi au vendredi 8 h 30 à 18 h 00), 2, cours du Champ-de-Mars, 44000 Nantes, - Nantes métropole, pôle de proximité Erdre-et-Loire : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, 2-4, rue Édouard-Nignon, 44000 Nantes, - Nantes métropole, pôle de proximité Sud-Ouest : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, 3, boulevard Nelson-Mandela, 44340 Bouguenais, - communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (Carène), accueil (du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 00, sauf le vendredi 17 h 30), 4, avenue du Commandant-Herminier, 44600 Saint-Nazaire, - communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (Carène), hôtel de ville de Montoir-de-Bretagne : accueil (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30), 65, rue Jean-Jaurès, 44550 Montoir-de-Bretagne, - communauté de communes Erdre-et-Gesvres : accueil (lundi à vendredi 8 h 30-12 h 00, 14 h 00-17 h 30, sauf le vendredi 16 h 30), 1, rue Marie-Curie, parc d'activités La Grand'Haie, 44119 Grandchamp-des-Fontaines, - communauté de communes région de Blain : accueil (lundi à jeudi : de 8 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 et vendredi : de 8 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00), 1, avenue de la Gare 44130 Blain, - communauté de communes Coeur d'Estuaire : accueil (du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30), 1, cours d'Armor, 44360 Saint-Etienne-de-Montluc.

Avis administratifs

Préfecture de la Direction de la coordination et Bureau des procédures NANTES

Projet d'aménagement du territoire de l'Estuaire

1ER AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 25 juillet 2016 au vendredi 21 octobre 2016, une enquête publique est ouverte en mairie de Nantes, siège de l'enquête, du lundi 19 septembre 2016 à 9 h 00 au vendredi 21 octobre 2016 à 17 h 30, soit pour une période de 33 jours, sur la demande présentée par M. le Directeur général de la société Parc Éolien "Les Halleries", en vue de procéder à l'exploitation d'un parc éolien, comprenant 6 éoliennes, situé sur les communes de Pouancé (49) et Senonnes (53), activité relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette demande, constituée conformément aux articles R.512-2 à R.512-10 du Code de l'environnement comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact. La préfecture de Maine-et-Loire est chargée de l'organisation et de la coordination de la procédure. Pendant la durée de l'enquête, le dossier de l'installation sera déposé en mairies de Pouancé et de Senonnes afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet, aux jours et heures habituels des mairies :

- Mairie de Pouancé : - le lundi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, - le mardi de 13 h 30 à 17 h 30, - du mercredi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, - le samedi de 8 h 45 à 12 h 00. Mairie de Senonnes : - le lundi de 14 h 00 à 16 h 00, - le mardi de 10 h 00 à 12 h 00, - le jeudi de 10 h 00 à 12 h 00, - le vendredi de 14 h 30 à 18 h 30.

Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Pouancé, qui les annexera aux registres d'enquête. M. Alain Laine, notaire en retraite, nommé commissaire enquêteur par décision du tribunal administratif de Nantes, en date du 23 juin 2016, recevra en personne les observations du public, les :

- lundi 19 septembre 2016 de 9 h 00 à 12 h 00 à la mairie de Pouancé, - vendredi 23 septembre 2016 de 15 h 00 à 18 h 00 à la mairie de Pouancé, - samedi 10 octobre 2016 de 14 h 00 à 17 h 00 à la mairie de Senonnes - vendredi 21 octobre 2016 de 14 h 30 à 17 h 30 à la mairie de Pouancé. En cas d'empêchement de M. Alain Laine, M. Michel Thomas, cadre bancaire en retraite, suppléant, le remplacera dans ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

À compter de la date de publication de l'avis d'ouverture d'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance et obtenir communication du dossier d'enquête publique à la préfecture de Maine-et-Loire, bureau des procédures environnementales et foncières. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairies de Pouancé et Senonnes. Ils seront consultables à la préfecture de Maine-et-Loire, bureau des procédures environnementales et foncières, et sur le site internet de la préfecture de Maine-et-Loire (http://maine-et-loire.gouv.fr/ rubrique «politiques publiques», environnement, eau, chasse, pêche, installations classées pour la protection de l'environnement, enquête publique) et à la préfecture de La Mayenne, bureau des procédures environnementales et foncières.

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions ou la décision de refus, sera prise par arrêté préfectoral des préfets de Maine-et-Loire et de La Mayenne. Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de M. le Directeur général de la société Parc Éolien "Les Halleries", Val d'Orsan, rue du Pré-Long, 35770 Vern-sur-Seiche. Le présent avis, les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers et l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement seront publiés sur le site internet de la préfecture de Maine-et-Loire (http://maine-et-loire.gouv.fr/). Cet avis est également publié sur le site internet de la préfecture de La Mayenne (http://mayenne.gouv.fr/).

«En vue de la fixation des indemnités usuelles intéressées soit l'avis d'ouverture d'enquête publique, soit l'arrêté de ces indemnités, les propriétaires et les usagers, locataires, occupants ou occupants de ces lieux, les intéressés autres que ceux mentionnés ci-dessus, sont invités à se faire connaître à l'expiration, à l'adresse indiquée ci-dessus, de leurs droits à indemnité.»

«La notification prévue à l'article L.123-1 du Code de l'environnement des deuxièmes alinéas de l'article L.123-1 du Code de l'environnement et l'usager sont tenus d'appeler le délai d'un mois, les fermiers, les locataires, les occupants ou occupants de ces lieux.»

Les ventes judiciaires immobilières

Les frais de la vente : ils comprennent : - les frais de procédures de publicité (leur montant précis est vérifié par le juge et annoncé à l'ouverture des enchères) - les droits d'enregistrement au profit du Trésor Public - les émoluments des avocats conformes au tarif des notaires.

Vous voulez acheter ? Formalités à accomplir avant la vente : se renseigner sur les conditions de la vente précisées dans le cahier des charges tenu à la disposition du public - au greffe du Tribunal de Grande Instance - au cabinet de l'avocat poursuivant la vente.

ENFIN UN SITE UNIQUE POUR VOS NOUVEAUX MARCHÉS PUBLICS... FACILE, PERTINENT, PROCHE LACENTRALEDES MARCHÉS.COM 1 MOIS D'ESSAI GRATUIT

P44X24

Avis administratifs

PÔLE MÉTROPOLITAIN NANTES SAINT-NAZAIRE Révision du Schéma de cohérence territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire 1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2016-01, la présidente du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire. Le SCOT porte sur 6 inter-communalités (Nantes métropole, Carène, Erdre-et-Gesvres, Loire-et-Sillon, Coeur d'Estuaire et Pays-de-Blain). Document d'urbanisme et de planification, il fixe les objectifs et orientations notamment en matière d'habitat, de déplacements, de développement commercial, de développement économique, d'environnement et d'organisation de l'espace à l'horizon 2030. L'enquête publique se tiendra du lundi 19 septembre 2016 au vendredi 21 octobre 2016 inclus, pendant une durée de 33 jours consécutifs.

À l'issue de la présente enquête publique, le SCOT, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête est soumis pour approbation au comité syndical du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public peut consulter le dossier d'enquête publique et présenter ses observations sur les registres ouverts à cet effet dans les lieux suivants, aux jours et heures indiqués :

- siège du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (siège de l'enquête publique) et de Nantes métropole : accueil (du lundi au vendredi 8 h 30 à 18 h 00), 2, cours du Champ-de-Mars, 44000 Nantes,

- Nantes métropole, pôle de proximité Erdre-et-Loire : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, 2-4, rue Edouard-Nignon, 44000 Nantes,

- Nantes métropole, pôle de proximité Sud-Ouest : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, 3, boulevard Nelson-Mandela, 44340 Bouguenais,

- communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (Carène), accueil (du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 00, sauf le vendredi 17 h 30), 4, avenue du Commandant-Herminier, 44600 Saint-Nazaire,

- communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (Carène), hôtel de ville de Montoir-de-Bretagne : accueil (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30), 65, rue Jean-Jaurès, 44550 Montoir-de-Bretagne,

- communauté de communes Erdre-et-Gesvres : accueil (lundi à vendredi 8 h 30-12 h 00, 14 h 00-17 h 30, sauf le vendredi 16 h 30), 1, rue Marie-Curie, parc d'activités La Grand'Haie, 44119 Grandchamp-des-Fontaines,

- communauté de communes région de Blain : accueil (lundi à jeudi : de 8 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 et vendredi : de 8 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00), 1, avenue de la Gare, 44130 Blain,

- communauté de communes Coeur d'Estuaire : accueil (du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30), 1, cours d'Armor, 44360 Saint-Étienne-de-Montluc,

- communauté de communes Loire-et-Sillon : accueil (lundi à jeudi : 9 h 00-12 h 00 et 13 h 30-17 h 00 et vendredi 9 h 00-12 h 00 et 13 h 30-16 h 30), 2, boulevard de la Loire, 44260 Savenay.

Le public peut aussi adresser ses observations par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-scot@nantessaintnazaire.fr par correspondance à M. le Président de la commission d'enquête, au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : enquête publique SCOT, pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, 2, cours du Champ-de-Mars, 44000 Nantes. Ces observations sont tenues à la disposition du public au siège de l'enquête, dans les meilleurs délais. Pour être recevables, ces observations par mail et par courrier doivent être reçues avant la clôture de l'enquête. Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Par décision n° E16000107 en date du 2 mai 2016, ont été désignés par M. le Président du tribunal administratif de Nantes en tant que membres de la commission d'enquête :

- titulaires : président : M. Gilbert Fournier, cadre retraité de l'agro-alimentaire ; M. Jean-Pierre Hernery, retraité de la gendarmerie nationale ; M. Alain Boëls, retraité du bâtiment et travaux publics ;

- suppléants : M. Jean Lemoine, ingénieur conseiller industriel au développement des PME-PMI de la région Bretagne ; M. Laurent Klein, directeur du service des ressources humaines à l'assemblée nationale à la retraite.

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- le lundi 19 septembre de 8 h 30 à 12 h 30 au siège du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire à Nantes métropole 2, cours du Champ-de-Mars, 44000 Nantes,

- le mardi 20 septembre de 16 h 00 à 20 h 00 à la communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (Carène), 4, avenue du Commandant-Herminier, 44600 Saint-Nazaire,

- le vendredi 23 septembre de 8 h 45 à 12 h 00 à la communauté de communes région de Blain, 1, avenue de la Gare, 44130 Blain,

- le samedi 24 septembre de 8 h 30 à 12 h 30 à la communauté de communes Erdre-et-Gesvres, 1, rue Marie-Curie, parc d'activités La Grand'Haie, 44119 Grandchamp-des-Fontaines,

- le mardi 27 septembre de 9 h 00 à 12 h 00 à la communauté de communes Loire-et-Sillon, 2, boulevard de la Loire, 44260 Savenay,

- le mardi 27 septembre de 14 h 30 à 17 h 30 au pôle de proximité Erdre-et-Loire, 2-4, rue Edouard-Nignon, 44000 Nantes,

- le mercredi 28 septembre de 8 h 30 à 12 h 30 au pôle de proximité Sud-Ouest, 3, boulevard Nelson-Mandela, 44340 Bouguenais,

- le mercredi 28 septembre de 16 h 00 à 20 h 00 au siège du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire à Nantes métropole 2, cours du Champ-de-Mars, 44000 Nantes,

- le jeudi 29 septembre de 13 h 30 à 17 h 30 à la communauté de communes Coeur d'Estuaire, 1, cours-d'Armor, 44360 Saint-Étienne-de-Montluc,

- le samedi 1er octobre de 8 h 30 à 12 h 30 à la communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (Carène), 4, avenue du Commandant-Herminier, 44600 Saint-Nazaire,

- le mercredi 5 octobre de 8 h 30 à 12 h 00 à la mairie de Montoir-de-Bretagne, 65, rue Jean-Jaurès, 44550 Montoir-de-Bretagne,

- le mercredi 5 octobre de 13 h 30 à 17 h 30 à la communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (Carène), 4, avenue du Commandant-Herminier, 44600 Saint-Nazaire,

- le samedi 8 octobre de 8 h 30 à 12 h 30 au siège du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire à Nantes métropole, 2, cours du Champ-de-Mars, 44000 Nantes,

- le mercredi 12 octobre de 8 h 30 à 12 h 00 à la communauté de communes Erdre-et-Gesvres, 1, rue Marie-Curie, parc d'activités La Grand'Haie, 44119 Grandchamp-des-Fontaines,

- le vendredi 14 octobre de 9 h 00 à 12 h 30 à la communauté de communes Coeur d'Estuaire, 1, cours d'Armor, 44360 Saint-Étienne-de-Montluc,

- le lundi 17 octobre de 16 h 00 à 20 h 00 à la communauté de communes Loire-et-Sillon, 2, boulevard de la Loire, 44260 Savenay,

- le jeudi 20 octobre de 8 h 30 à 12 h 30 à la communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (Carène), 4, avenue du Commandant-Herminier, 44600 Saint-Nazaire,

- le jeudi 20 octobre de 14 h 30 à 17 h 30 au pôle de proximité Sud-Ouest, 3, boulevard Nelson-Mandela, 44340 Bouguenais,

- le vendredi 21 octobre de 14 h 00 à 18 h 00 au siège du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire à Nantes métropole, 2, cours du Champ-de-Mars, 44000 Nantes.

L'information du public sur l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique est réalisée 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique selon les modalités suivantes : publication d'un avis d'information du public dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département. Cet avis est publié à nouveau dans les 8 premiers jours de l'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département/Publication par voie d'affiches de cet avis 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci : au siège du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (2, cours du Champ-de-Mars, 44000 Nantes) ; aux sièges des 6 établissements publics de coopération intercommunales composant le pôle métropolitain (Métropole de Nantes : 2, cours du Champ-de-Mars, 44000 Nantes ; communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (Carène), 4, avenue du Commandant-Herminier, 44600 Saint-Nazaire ; communauté de communes Erdre-et-Gesvres, 1, rue Marie-Curie, parc d'activités La Grand'Haie, 44119 Grandchamp-des-Fontaines ; communauté de communes région de Blain, 1, avenue de la Gare, 44130 Blain ; communauté de communes Coeur d'Estuaire, 1, cours d'Armor, 44360 Saint-Étienne-de-Montluc ; communauté de communes Loire-et-Sillon, 2, boulevard de la Loire, 44260 Savenay) ; aux mairies des 81 communes composant le territoire du pôle métropolitain, et dans les 7 pôles de proximité de Nantes métropole, dans les 11 mairies annexes de Nantes, dans les 3 mairies annexes de Saint-Nazaire. Publication de cet avis 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci sur le site internet du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (<http://www.nantessaintnazaire.fr/>).

Le projet de SCOT soumis à l'enquête publique a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Elle est consultable aux lieux indiqués ci-dessus ainsi que sur le site internet du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (<http://www.nantessaintnazaire.fr/>).

L'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement a émis un avis sur l'évaluation environnementale. Il est consultable aux lieux indiqués ci-dessus ainsi que sur le site internet du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (<http://www.nantessaintnazaire.fr/>).

Il est également consultable sur le site du Conseil général de l'environnement et du développement durable (<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/>).

Toute information relative au projet de SCOT peut être demandée auprès du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (tél. 02 51 16 47 09)

M. Alain Boëls, retraité du bâtiment et travaux publics, désigné commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public afin de le recevoir en mairie de Mauves-sur-Loire :

- le lundi 19 septembre 2016 de 13 h 30 à 17 h 00,

- le mardi 20 septembre 2016 de 13 h 30 à 17 h 00,

- le mercredi 21 septembre 2016 de 13 h 30 à 17 h 00,

- le jeudi 22 septembre 2016 de 13 h 30 à 17 h 00.

Après avoir entendu toutes les personnes intéressées et examiné les observations consignées sur le registre d'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport faisant état de ses conclusions. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à Nantes Métropole, pôle Erdre-et-Loire, 2-4, rue Edouard-Nignon, 44300 Nantes.

Ces documents pourront être consultés en ligne sur le site internet de Nantes Métropole :

<http://www.nantesmetropole.fr/>

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter M. Judicaël Mansion (service développement urbain du pôle) au 02 28 20 22 00.

Préfecture de la LOIRE-ATLANTIQUE
Direction de la coordination et du management de l'action publique

AVIS

L'arrêté préfectoral n° 2016/BPUP/130 du 26 août 2016 porte autorisation, au titre de l'article L.214-3 du Code de l'environnement, au bénéfice de la Direction régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire pour les travaux d'aménagement de la section Nord du périphérique de l'agglomération nantaise-A844.

Cet arrêté peut être consulté en mairies d'Orvault, Saint-Herblain et Nantes ainsi qu'en préfecture de la Loire-Atlantique (Direction de la coordination et du mana-

- le mercredi 12 octobre de 8 h 30 à 12 h 00 à la communauté de communes Erdre-et-Gesvres, 1, rue Marie-Curie, parc d'activités La Grand'Haie, 44119 Grandchamp-des-Fontaines,

- le vendredi 14 octobre de 9 h 00 à 12 h 30 à la communauté de communes Coeur d'Estuaire, 1, cours d'Armor, 44360 Saint-Étienne-de-Montluc,

- le lundi 17 octobre de 16 h 00 à 20 h 00 à la communauté de communes Loire-et-Sillon, 2, boulevard de la Loire, 44260 Savenay,

- le jeudi 20 octobre de 8 h 30 à 12 h 30 à la communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (Carène), 4, avenue du Commandant-Herminier, 44600 Saint-Nazaire,

- le jeudi 20 octobre de 14 h 30 à 17 h 30 au pôle de proximité Sud-Ouest, 3, boulevard Nelson-Mandela, 44340 Bouguenais,

- le vendredi 21 octobre de 14 h 00 à 18 h 00 au siège du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire à Nantes métropole, 2, cours du Champ-de-Mars, 44000 Nantes.

L'information du public sur l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique est réalisée 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique selon les modalités suivantes : publication d'un avis d'information du public dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département. Cet avis est publié à nouveau dans les 8 premiers jours de l'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département/Publication par voie d'affiches de cet avis 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci : au siège du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (2, cours du Champ-de-Mars, 44000 Nantes) ; aux sièges des 6 établissements publics de coopération intercommunales composant le pôle métropolitain (Métropole de Nantes : 2, cours du Champ-de-Mars, 44000 Nantes ; communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (Carène), 4, avenue du Commandant-Herminier, 44600 Saint-Nazaire ; communauté de communes Erdre-et-Gesvres, 1, rue Marie-Curie, parc d'activités La Grand'Haie, 44119 Grandchamp-des-Fontaines ; communauté de communes région de Blain, 1, avenue de la Gare, 44130 Blain ; communauté de communes Coeur d'Estuaire, 1, cours d'Armor, 44360 Saint-Étienne-de-Montluc ; communauté de communes Loire-et-Sillon, 2, boulevard de la Loire, 44260 Savenay) ; aux mairies des 81 communes composant le territoire du pôle métropolitain, et dans les 7 pôles de proximité de Nantes métropole, dans les 11 mairies annexes de Nantes, dans les 3 mairies annexes de Saint-Nazaire. Publication de cet avis 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci sur le site internet du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (<http://www.nantessaintnazaire.fr/>).

Le projet de SCOT soumis à l'enquête publique a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Elle est consultable aux lieux indiqués ci-dessus ainsi que sur le site internet du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (<http://www.nantessaintnazaire.fr/>).

Communauté de communes ERDRE-ET-GESVRES (CCEG) Prescription modification n° 2 du PLU de Casson

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que le président de la CCEG, en date du 5 juillet 2016, a prescrit la modification n° 2 du PLU de Casson. Cette modification a pour objectifs de : autoriser sous conditions les extensions limitées et annexes en zones A et N ; diverses évolutions mineures du règlement écrit et graphique. L'arrêté est consultable à la CCEG et en mairie de Casson.

NANTES MÉTROPOLÉ Commune de MAUVES-SUR-LOIRE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2016-397 en date du 17 mai 2016, Mme la Présidente de Nantes Métropole a prescrit l'ouverture de l'enquête publique, sur le territoire de la commune de Mauves-sur-Loire, portant sur le projet de transfert d'office, dans le domaine public métropolitain, de la voie privée dénommée rue du Clos-du-Moulin. Les pièces du dossier seront déposées en mairie de Mauves-sur-Loire (7, rue du Carteron, 44470 Mauves-sur-Loire) pendant 15 jours consécutifs, du 19 septembre 2016 au 3 octobre 2016 inclus.

Le public pourra les consulter pendant cette période, en mairie de Mauves-sur-Loire le lundi de 13 h 30 à 17 h 00, du mardi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00 et le samedi de 9 h 00 à 11 h 45.

Les personnes souhaitant formuler des observations pourront les consigner sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : M. le Commissaire enquêteur, Nantes Métropole, pôle de proximité Erdre-et-Loire, 44923 Nantes cedex 9.

M. Alain Boëls, retraité du bâtiment et travaux publics, désigné commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public afin de le recevoir en mairie de Mauves-sur-Loire :

- le lundi 19 septembre 2016 de 13 h 30 à 17 h 00,

- le mardi 20 septembre 2016 de 13 h 30 à 17 h 00,

- le mercredi 21 septembre 2016 de 13 h 30 à 17 h 00,

- le jeudi 22 septembre 2016 de 13 h 30 à 17 h 00.

Après avoir entendu toutes les personnes intéressées et examiné les observations consignées sur le registre d'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport faisant état de ses conclusions. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à Nantes Métropole, pôle Erdre-et-Loire, 2-4, rue Edouard-Nignon, 44300 Nantes.

Ces documents pourront être consultés en ligne sur le site internet de Nantes Métropole :

<http://www.nantesmetropole.fr/>

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter M. Judicaël Mansion (service développement urbain du pôle) au 02 28 20 22 00.

Préfecture de la LOIRE-ATLANTIQUE
Direction de la coordination et du management de l'action publique

AVIS

L'arrêté préfectoral n° 2016/BPUP/130 du 26 août 2016 porte autorisation, au titre de l'article L.214-3 du Code de l'environnement, au bénéfice de la Direction régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire pour les travaux d'aménagement de la section Nord du périphérique de l'agglomération nantaise-A844.

Cet arrêté peut être consulté en mairies d'Orvault, Saint-Herblain et Nantes ainsi qu'en préfecture de la Loire-Atlantique (Direction de la coordination et du mana-



Préfecture des PAYS DE LA LOIRE
Préfecture de LOIRE-ATLANTIQUE
Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique - Manche Ouest

AVIS

Il est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire du 31 août 2016, l'arrêté relatif à la commission électorale et à l'établissement des listes électorales dans le cadre du renouvellement du conseil du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire. Cet arrêté dispose notamment que :

La commission électorale a son siège à la Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique - Manche Ouest, au 2, boulevard Allard à Nantes (Tél. 02 40 44 81 39). Une permanence est assurée tous les jours, sauf les samedis, dimanches et jours fériés, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

Elle est présidée par le représentant du préfet de la région Pays de la Loire et également composée d'un représentant de la Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique - Manche Ouest et d'un représentant titulaire et deux représentants suppléants du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire.

La commission électorale établit, pour ces élections, les cinq listes électorales pour les collèges et par catégories suivantes :

1 - collège des équipages et salariés des entreprises de pêche maritime et d'élevage marin (15 sièges),

2 - au sein du collège des chefs d'entreprise de pêche maritime et d'élevage marin :

2.1 - catégorie des chefs d'entreprise de pêche maritime embarqués (10 sièges),

2.2 - catégorie des chefs d'entreprise de pêche maritime non embarqués (2 sièges),

2.3 - catégorie des chefs d'entreprise d'élevage marin (1 siège),

2.4 - catégorie des chefs d'entreprise de pêche maritime à pied (2 sièges).

Chaque électeur doit être inscrit dans le collège et la catégorie pour lesquels il est appelé à voter. Les demandes d'inscription ou de modification des listes électorales doivent parvenir au siège de la commission électorale avant le lundi 10 octobre 2016 à 17 h 00. Toute demande de rectification d'inscription ou d'inscription sur les listes des électeurs doit indiquer les éléments suivants :

- nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse du demandeur,

- collège, et, le cas échéant, catégorie dans lesquels est demandée l'inscription, - numéro d'identification de marin s'il exerce la profession de marin.

Les pièces justificatives nécessaires doivent être fournies à l'appui de la demande, ainsi que l'attestation de non inscription dans un autre comité. Un modèle de demande d'inscription figure en annexe de l'arrêté.

Le scrutin aura lieu le jeudi 12 janvier 2017, de 9 h 00 à 16 h 30.

L'intégralité de l'arrêté est consultable au siège de la Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique - Manche Ouest, au siège du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire et dans les Directions départementales des territoires et de la mer/déléguations à la mer et au littoral de Loire-Atlantique et Vendée.

Préfecture de la LOIRE-ATLANTIQUE
Direction de la coordination et du management de l'action publique
Bureau des procédures d'utilité publique

NANTES MÉTROPOLÉ Projet d'aménagement de la Zac Champ-de-Manoeuvre sur le territoire de la commune de Nantes

AVIS

L'arrêté préfectoral n° 2016/BPUP/130 du 26 août 2016 porte autorisation, au titre de l'article L.214-3 du Code de l'environnement, au bénéfice de la Direction régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire pour les travaux d'aménagement de la section Nord du périphérique de l'agglomération nantaise-A844.

Cet arrêté peut être consulté en mairies d'Orvault, Saint-Herblain et Nantes ainsi qu'en préfecture de la Loire-Atlantique (Direction de la coordination et du mana-

de Pouancé et de Senennes afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet, aux jours et heures habituels des mairies : Mairie de Pouancé : -le lundi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, - le mardi de 13 h 30 à 17 h 30, - du mercredi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, - le samedi de 8 h 45 à 12 h 00. Mairie de Senennes : - le lundi de 14 h 00 à 16 h 00, - le mardi de 10 h 00 à 12 h 00, - le jeudi de 10 h 00 à 12 h 00, - le vendredi de 14 h 30 à 18 h 30.

Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Pouancé, qui les annexera aux registres d'enquête. M. Alain Laine, notaire en retraite, nommé commissaire enquêteur par décision du tribunal administratif de Nantes, en date du 23 juin 2016, recevra en personne les observations du public, les :

- lundi 19 septembre 2016 de 9 h 00 à 12 h 00 à la mairie de Pouancé, - vendredi 23 septembre 2016 de 15 h 00 à 18 h 00 à la mairie de Senennes, - samedi 1er octobre 2016 de 9 h 00 à 12 h 00 à la mairie de Pouancé, - lundi 10 octobre 2016 de 14 h 00 à 17 h 00 à la mairie de Senennes - vendredi 21 octobre 2016 de 14 h 30 à 17 h 30 à la mairie de Pouancé.

En cas d'empêchement de M. Alain Laine, M. Michel Thomas, cadre bancaire en retraite, suppléant, le remplacera dans ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

À compter de la date de publication de l'avis d'ouverture d'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance et obtenir communication du dossier d'enquête publique à la préfecture de Maine-et-Loire, bureau des procédures environnementales et foncières. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairies de Pouancé et Senennes. Ils seront consultables à la préfecture de Maine-et-Loire, bureau des procédures environnementales et foncières, et sur le site internet de la préfecture de Maine-et-Loire (<http://maine-et-loire.gouv.fr/>).

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions ou la décision de refus, sera prise par arrêté interpréfectoral des préfets de Maine-et-Loire et de La Mayenne. Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de M. le Directeur général de la société Parc Éolien "Les Haleries", Val d'Orsan, rue du Pré-Long, 35770 Vern-sur-Seiche. Le présent avis, les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement seront publiés sur le site internet de la préfecture de Maine-et-Loire (<http://maine-et-loire.gouv.fr/>).

Cet avis est également publié sur le site internet de la préfecture de La Mayenne (<http://mayenne.gouv.fr/>).

Préfecture de la LOIRE-ATLANTIQUE
Direction de la coordination et du management de l'action publique
Bureau des procédures d'utilité publique

NANTES MÉTROPOLÉ Projet d'aménagement de la Zac Champ-de-Manoeuvre sur le territoire de la commune de Nantes

AVIS

L'arrêté préfectoral n° 2016/BPUP/130 du 26 août 2016 porte autorisation, au

re 2016

Et sur www.ouest-france.fr

Table of stock indices: DOW JONES (N.Y. à 18h) 18504,83 points +0,46%; NASDAQ (N.Y. à 18h) 5249,31 points +0,42%; NIKKEI (Tokyo) 16925,88 points -0,01%; FT 100 (Londres) 6894,6 points +2,20%; EUROSTOXX 50 3079,74 points +2,06%; DAX (Francfort) 10683,82 points +1,42%; PÉTROLE: Le baril de Brent à Londres 46,8 \$ +2,47%.

Table of gold prices: MARCHÉ DE L'OR. Lingot 37610 37610 0,00; Napoléon 221 220 -0,45; Pièce 20 Dollars 1276 1238 -2,90; Pièce 10 Dollars 645 645 0,00; Pièce 50 Pesos 1424 1400 -1,69; Souverain 279 279 0,00; Pièce Latine 20F 221 216 -1,36; Pièce 10 Florins 228 228 0,00; Pièce Suisse 20F 218 220 +0,92; Krugerrand 1250 1180 -5,60.

Table of regional stock selection: SÉLECTION RÉGIONALE. Kering 171 175,85 +2,84 +11,33; Klepierre 42,095 42,435 +0,81 +3,53; Korian 31,825 32,7 +2,75 -2,91; LafargeHolcim Ltd 47,11 47,535 +0,90 +1,61; Lagardere 22,07 22,235 +0,75 -19,17; Legrand 53,62 54,19 +1,06 +3,81; L'Oréal 168,65 174,55 +5,50 +12,40; LVMH 152,6 158,2 +5,36 +7,50; M6-Metropole TV 16,095 16,26 +1,03 +2,85; Maurel et Prom 4,13 4,13 +39,06; Mercielys 20,965 21,19 +1,07 +13,71; Michelin 94,82 96 +1,24 +9,22; Natixis 3,991 4,045 +1,35 -22,47; Neopost 23,45 23,51 +0,26 +4,63; Novartis 48,495 48,995 +1,24 +45,68; Novartis 48,495 48,995 +1,24 +45,68; Neody 48,615 47,635 +1,75 +16,74; Nokia 5,018 5,135 +2,33 -21,24; Orange 37,415 37,7 +2,12 -11,83; Orpea 77,65 79,31 +2,14 +7,50; Pernod Ricard 105,3 106,95 +1,57 +1,68; Peugeot 13,44 13,81 +2,75 -14,78; Plastic Omn 29,11 29,3 +0,85 -0,10; Publicis Groupe 67,19 67,87 +1,01 +10,57; Renault 77,69 79,1 +1,82 +19,83; Renault 72,78 74,22 +1,98 -19,87; Rexel 14,59 14,76 +1,17 +20,20; Rubis 73,6 74,94 +1,82 +7,16; Safran 62,81 64,06 +1,99 +1,09; Saint-Gobain 39,43 39,865 +1,10 +0,04; Sanofi 86,37 70,25 +2,75 -10,62; Sartorius Stedim 63,01 64,01 +1,59 +8,68; Schneider Electric 61,2 62,83 +2,66 -19,54; Scor Se 26,53 27,065 +2,02 -21,57; Seb 120,85 122,8 +1,61 +29,81; SES 20,885 21,51 +3,09 -15,89; SFR Group 23,75 24,09 +1,43 -28,09; Societe Generale 32,62 33,16 +1,66 -22,10; Sodexo 104,75 106 +1,19 +17,59; Solvay SA 99,46 100,85 +1,40 +2,46; Sopra Steria Group 105 105,8 +0,76 -2,31; Spl 17,48 17,465 +0,03 +3,10; STMicroelectr 6,89 6,503 -2,80 +5,21; Suez Env 13,57 14,3 +5,38 -17,15; Technicolor 6,115 6,051 -1,05 -19,10; Technip 51,85 52,62 +1,49 +15,05; Teleperformance 94,21 95,91 +1,80 +23,75; TFI 8,67 8,772 +1,18 -14,42; Alair 0,23 0,23; Colas 132,5 132 -0,38 -8,25; Dorchbourg 2,72 2,735 +0,55 -17,52; Esso 36,73 36,84 +0,57 -24,89; Euro Disney 1,22 1,22; HSBC Holdings 6,79 6,84 +3,12 -5,71; Latécoere 3,67 3,74 +1,91 -9,22; Mersen 17,6 17,47 -1,85 -2,76; Nalco 10,11 10,19 +0,79 +11,86; Rallye 14,5 14,67 +1,17 +2,23; Schlumberger 70,04 70,85 +0,73 +5,94; Showroomprivé 19,12 19 -0,63 -4,95; Soitec 0,8 0,81 +1,25 -57,70; Spir Commun 4,87 4,79 -1,64 -51,07; Stalergene Greer 26,81 27,28 +2,52 -14,62; Stef 70,97 73,37 +3,38 +15,43; Tarkett 32,745 32,54 -0,36 +13,04; Union Fin.France 22,58 22,85 +0,31 -6,98.

Table of other values: AUTRES VALEURS. ABC Arbitrage 5,95 5,92 -0,50 +15,40; Alcatel-Lucent 3,49 3,52 +0,86 -3,58; April 11,3 11,29 -0,09 -5,13; Arva 6,696 6,579 -1,75 +21,29; Aiar 0,23 0,23; Colas 132,5 132 -0,38 -8,25; Dorchbourg 2,72 2,735 +0,55 -17,52; Esso 36,73 36,84 +0,57 -24,89; Euro Disney 1,22 1,22; HSBC Holdings 6,79 6,84 +3,12 -5,71; Latécoere 3,67 3,74 +1,91 -9,22; Mersen 17,6 17,47 -1,85 -2,76; Nalco 10,11 10,19 +0,79 +11,86; Rallye 14,5 14,67 +1,17 +2,23; Schlumberger 70,04 70,85 +0,73 +5,94; Showroomprivé 19,12 19 -0,63 -4,95; Soitec 0,8 0,81 +1,25 -57,70; Spir Commun 4,87 4,79 -1,64 -51,07; Stalergene Greer 26,81 27,28 +2,52 -14,62; Stef 70,97 73,37 +3,38 +15,43; Tarkett 32,745 32,54 -0,36 +13,04; Union Fin.France 22,58 22,85 +0,31 -6,98.

Table of changes: CHANGES (mois éc.). Etats-Unis USD 1,1146 1,1193 +0,42; Royaume-Uni GBP 0,8405 0,8426 +0,25; Suisse CHF 1,0978 1,0959 -0,17; Suède SEK 9,549 9,5985 +0,52; Canada CAD 1,4634 1,4643 +0,06; Japon JPY 115,59 115,83 +0,21.

Life of companies

Experéo AUDIT logo

adecia Experts-comptables logo

adecia Experts-comptables logo

adecia Experts-comptables logo

LA CERISE SUR LE GATEAU Société à responsabilité limitée en liquidation. Au capital de 5 000 euros. Siège social : 36 bis, rue Duplexe 44100 NANTES 488 648 858 RCS Nantes

DART 44 Société à responsabilité limitée en liquidation. Au capital de 5 000 euros. Siège social et siège de liquidation : 43, rue de la Lande-Perrin 44360 LE TEMPLE-DE-BRETAGNE 493 339 188 RCS Nantes

ALCA MAÇONNERIE Société à responsabilité limitée. Au capital de 5 000 euros. 511 820 755 RCS Nantes

BVS PISCINES ET PAYSAGE Société à responsabilité limitée. Au capital de 8 000 euros. Siège social : 5 bis, rue Fabien-Musseau 44650 LÉGE 539 711 523 RCS Nantes

AVIS CLÔTURE DE LIQUIDATION. Aux termes d'une décision en date du 18 juillet 2016, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation.

AVIS DE CONSTITUTION. Avis est donné de la formation, pour une durée de 99 ans, de la SCI Des Docks, au capital de 500 euros.

LOIRE-ATLANTIQUE DÉVELOPPEMENT - SPL Société publique locale. Au capital de 600 000 euros. Siège social : 2, boulevard de l'Estuaire 44200 NANTES RCS Nantes B 793 866 443

AVIS. Le conseil d'administration réuni le 23 mai 2016 a décidé de nommer M. Olivier Bessin en qualité de directeur général.

Experéo AUDIT logo

adecia Experts-comptables logo

adecia Experts-comptables logo

adecia Experts-comptables logo

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Pont-Saint-Martin le 10 août 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Pont-Saint-Martin le 10 août 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seing privé établi à La Baule-Escoubac, le 31 août 2016, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Pont-Saint-Martin le 10 août 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Pont-Saint-Martin le 10 août 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Pont-Saint-Martin le 10 août 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seing privé établi à La Baule-Escoubac, le 31 août 2016, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Pont-Saint-Martin le 10 août 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Pont-Saint-Martin le 10 août 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Pont-Saint-Martin le 10 août 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seing privé établi à La Baule-Escoubac, le 31 août 2016, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Pont-Saint-Martin le 10 août 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Pont-Saint-Martin le 10 août 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Pont-Saint-Martin le 10 août 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seing privé établi à La Baule-Escoubac, le 31 août 2016, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Pont-Saint-Martin le 10 août 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Pont-Saint-Martin le 10 août 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Pont-Saint-Martin le 10 août 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seing privé établi à La Baule-Escoubac, le 31 août 2016, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Pont-Saint-Martin le 10 août 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Pont-Saint-Martin le 10 août 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Pont-Saint-Martin le 10 août 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seing privé établi à La Baule-Escoubac, le 31 août 2016, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Pont-Saint-Martin le 10 août 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Judicial and legal

et privés parus sur les 13 départements

Real estate

Immobilier FRIANT 820 309 009 (0,12€ la minute) fr - internet : www.medialex.fr

Public services

audience des ventes immobilières de l'instance de Nantes, palais de justice, 2016 à 10 h 00 NANTES

Administrative notices

AVIS Commune de CHATEAUBRIANT. Par délibération prise en conseil municipal du 12 juillet 2016, la ville de Châteaubriant a approuvé la mise en compatibilité du PLU avec une déclaration de projet portant sur l'implantation d'un entrepôt sur la zone Horizon et une déclaration de projet portant sur l'implantation d'une centrale solaire.

AVIS Pôle métropolitain NANTES SAINT-NAZAIRE. Révision du schéma de cohérence territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire 1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RECTIFICATIF

AVIS Préfecture d'ILLE-ET-VILAINE. Direction de la coordination interministérielle et de l'action départementale Bureau des installations classées

AVIS Par arrêté préfectoral n° 43371 en date du 31 août 2016, les installations faisant l'objet de la demande présentée par le Gasc Passe Debout en vue de restructurer un élevage bovin implanté aux lieux-dits «Passe Debout» à Janzé et «Lessart» à Amanlis et dont le siège social est situé au lieu-dit «Passe Debout» à Janzé sont enregistrées.

FIDAL Société d'avocats 52, rue Jacques-Yves-Cousteau 85008 LA ROCHE-SUR-YON

AVIS DE CONSTITUTION. Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une société à responsabilité limitée immatriculée au RCS de Nantes, dénommée Global Wood International au capital de 5 000 euros.

AVIS DE TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL. Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 1er septembre 2016, il a été décidé de transférer le siège social du 22, rue des Renardières, 44100 Nantes, à 23 bis, rue des Renardières, 44100 Nantes, à compter du 1er septembre 2016 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AVIS DE CONSTITUTION. Société civile de moyens Au capital de 4 573,47 euros Ancien siège social : 22, rue des Renardières 44100 NANTES Nouveau siège social : 23 bis, rue des Renardières 44100 NANTES Siren 428 621 908 RCS Nantes

AVIS DE CONSTITUTION. Société à responsabilité limitée en liquidation. Au capital de 5 000 euros. Siège social : 36 bis, rue Duplexe 44100 NANTES 488 648 858 RCS Nantes

AVIS DE CONSTITUTION. Société à responsabilité limitée. Au capital de 5 000 euros. 511 820 755 RCS Nantes

AVIS DE CONSTITUTION. Société à responsabilité limitée. Au capital de 5 000 euros. 511 820 755 RCS Nantes

AVIS DE CONSTITUTION. Société à responsabilité limitée. Au capital de 5 000 euros. 511 820 755 RCS Nantes

AVIS DE CONSTITUTION. Société à responsabilité limitée. Au capital de 5 000 euros. 511 820 755 RCS Nantes

AVIS DE CONSTITUTION. Société à responsabilité limitée. Au capital de 5 000 euros. 511 820 755 RCS Nantes

AVIS DE CONSTITUTION. Société à responsabilité limitée. Au capital de 5 000 euros. 511 820 755 RCS Nantes

AVIS DE CONSTITUTION. Société à responsabilité limitée. Au capital de 5 000 euros. 511 820 755 RCS Nantes

AVIS DE CONSTITUTION. Société à responsabilité limitée. Au capital de 5 000 euros. 511 820 755 RCS Nantes

AVIS DE CONSTITUTION. Société à responsabilité limitée. Au capital de 5 000 euros. 511 820 755 RCS Nantes

AVIS DE CONSTITUTION. Société à responsabilité limitée. Au capital de 5 000 euros. 511 820 755 RCS Nantes

AVIS DE CONSTITUTION. Société à responsabilité limitée. Au capital de 5 000 euros. 511 820 755 RCS Nantes

AVIS DE CONSTITUTION. Société à responsabilité limitée. Au capital de 5 000 euros. 511 820 755 RCS Nantes

AVIS DE CONSTITUTION. Société à responsabilité limitée. Au capital de 5 000 euros. 511 820 755 RCS Nantes

AVIS DE CONSTITUTION. Société à responsabilité limitée. Au capital de 5 000 euros. 511 820 755 RCS Nantes

AVIS DE CONSTITUTION. Société à responsabilité limitée. Au capital de 5 000 euros. 511 820 755 RCS Nantes

AVIS DE CONSTITUTION. Société à responsabilité limitée. Au capital de 5 000 euros. 511 820 755 RCS Nantes

AVIS DE CONSTITUTION. Société à responsabilité limitée. Au capital de 5 000 euros. 511 820 755 RCS Nantes

AVIS DE CONSTITUTION. Société à responsabilité limitée. Au capital de 5 000 euros. 511 820 755 RCS Nantes

AVIS DE CONSTITUTION. Société à responsabilité limitée. Au capital de 5 000 euros. 511 820 755 RCS Nantes

AVIS DE CONSTITUTION. Société à responsabilité limitée. Au capital de 5 000 euros. 511 820 755 RCS Nantes

AVIS DE CONSTITUTION. Société à responsabilité limitée. Au capital de 5 000 euros. 511 820 755 RCS Nantes

AVIS DE CONSTITUTION. Société à responsabilité limitée. Au capital de 5 000 euros. 511 820 755 RCS Nantes

AVIS DE CONSTITUTION. Société à responsabilité limitée. Au capital de 5 000 euros. 511 820 755 RCS Nantes

AVIS DE CONSTITUTION. Société à responsabilité limitée. Au capital de 5 000 euros. 511 820 755 RCS Nantes

AVIS DE CONSTITUTION. Société à responsabilité limitée. Au capital de 5 000 euros. 511 820 755 RCS Nantes

AVIS DE CONSTITUTION. Société à responsabilité limitée. Au capital de 5 000 euros. 511 820 755 RCS Nantes

AVIS DE CONSTITUTION. Société à responsabilité limitée. Au capital de 5 000 euros. 511 820 755 RCS Nantes

AVIS DE CONSTITUTION. Société à responsabilité limitée. Au capital de 5 000 euros. 511 820 755 RCS Nantes

AVIS DE CONSTITUTION. Société à responsabilité limitée. Au capital de 5 000 euros. 511 820 755 RCS Nantes

AVIS DE CONSTITUTION. Société à responsabilité limitée. Au capital de 5 000 euros. 511 820 755 RCS Nantes

AVIS DE CONSTITUTION. Société à responsabilité limitée. Au capital de 5 000 euros. 511 820 755 RCS Nantes

AVIS DE CONSTITUTION. Société à responsabilité limitée. Au capital de 5 000 euros. 511 820 755 RCS Nantes

AVIS DE CONSTITUTION. Société à responsabilité limitée. Au capital de 5 000 euros. 511 820 755 RCS Nantes

AVIS DE CONSTITUTION. Société à responsabilité limitée. Au capital de 5 000 euros. 511 820 755 RCS Nantes

AVIS DE CONSTITUTION. Société à responsabilité limitée. Au capital de 5 000 euros. 511 820 755 RCS Nantes

Editions OUEST-FRANCE Beau-tourisme • Histoire • Cuisine • Loisirs créatifs • Pratique • Nature • Jeunesse www.editionsouestfrance.fr

AUTANT DE PLATEFORMES QUE D'ACHETEURS !!

Ventes aux enchères

SCP Eric SANSON - Commissaire-Priseur Judiciaire
Elyse : 20, allée de la Mer d'Irèse - 44300 SAINT-NAZAIRE
Bureau annexé : Place A. de la Ferrière - 44500 LA BAULE
Tél. 02 40 60 60 90 - Fax 02 40 60 03 25

JEUDI 8 SEPTEMBRE 2016 à 14h30

à 44420 LA TURBALLE, 11 bd Bellanger

Matériels de chocolaterie : Grasse tempéreuse enrouleuse SELMI de 2012 + transporteur - Vitrine à glaces roulante SAMSUNG de 2014 - Vitrine à chocolats - Cuitare inox - Echelles pâtisseries - Lave vaisselle inox de 2013 - Tour inox 3 portes - Batterie de cuisine - Etagères - Ligne de vente 6 m éclairante + vitrine d'angle - Balance, Ordinateur de caisse tactile - Tables et chaises de terrasse + parasols.

EXPOSITION à 14 h - Garanties bancaires exigées (lettre accréditive de banque IMPÉRATIVE)
Frais 14,40% TTC avec TVA récupérable - Photos : s/www.interencheres.com/44005

QUEST ENCHÈRES PUBLIQUES

Lundi 05 septembre 2016
DRUGSTORE (vente à l'étude)
NANTES - 44300
Exposition : 9h - Vente : 10h

Mercredi 07 septembre 2016
MAGASIN ACCESSOIRES
DÉTENTE ET AMBIANCE
INTÉRIEURE
NANTES - 44200
Exposition 9h30 - Vente : 10h

Jeudi 08 septembre 2016
METALLERIE ET
REVÊTEMENTS DE FLUIDES
THOUARÉ SUR LOIRE - 44470
Exposition 9h / Vente : 10h

Les adresses précises sont sur www.osp.fr
Frais Judiciaires 12% HT - Frais volontaires 20,83% HT - Véhicules 13% HT

RENNES ENCHÈRES

LUNDI 12 SEPTEMBRE À 14H

Sciences
Marine
& Religion

Expos : Vendredi 9 : 15h/18h - Samedi 10 : 10h/13h - 16h/18h - Dimanche 11 : 15h/18h - Lundi 12 : 9h/11h
Toutes les photos sur : www.rennesencheres.com
32, pl. des Licées - 35000 RENNES - Tél. 02 99 31 58 00

Les ventes judiciaires immobilières

Les frais de la vente :
ils comprennent :
- les frais de procédures de publicité (leur montant précis est vérifié par le juge et annoncé à l'ouverture des enchères)
- les droits d'enregistrement au profit du Trésor Public
- les émoluments des avocats conformes au tarif des notaires.

Vous voulez acheter ?
Formalités à accomplir avant la vente :
se renseigner sur les conditions de la vente précisées dans le cahier des charges tenu à la disposition du public
- au greffe du Tribunal de Grande Instance
- au cabinet de l'avocat poursuivant la vente.

Notre publication adhère au

ARPP

dont elle suit les recommandations
Les remarques concernant une publicité parue dans notre publication sont à adresser au

ARPP
autorité de
régulation professionnelle
de la publicité
23 rue Auguste Vacquerie
75116 Paris
www.arpp-pub.org

Les remarques concernant les petites annonces classées sont à adresser directement au journal

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Presse Océan, ou pour tout autre journal, sur notre site www.medialex.fr

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€/mn)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr
Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 2015, 4,12 € ht la ligne, ce qui correspond à 1,54 € ht le mm/col.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Adjudications immobilières

Cabinet de Me Gilles FRIANT
Avocat, 13, boulevard Guist'haou, 44000 NANTES - Tél. 02 40 47 14 40

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'audience des ventes immobilières du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Nantes, palais de justice, quai François-Mitterrand, 44922 Nantes.

Vendredi 14 octobre 2016 à 10 h 00
Commune de NANTES
9, rue Léon-Blum

Dans un immeuble soumis au régime de la copropriété aux termes d'un cahier des charges contenant un état descriptif de division dressé par Me Jouzel, notaire à Nantes, en date du 22 décembre 1955, dont une copie authentique a été publiée à la conservation des hypothèques de Nantes, 1er bureau le 30 décembre 1955, volume 6701 n° 2. Ayant fait l'objet d'une modification suivant acte reçu par Me Thevenin, notaire à Nantes, en date du 23 novembre 1990, dont une copie a été publiée à la conservation des hypothèques de Nantes, 1er bureau le 18 décembre 1990, volume 1990P n° 10536, et d'un état descriptif de division, règlement de copropriété établi suivant acte authentique reçu par Me Xavier Cassou, notaire à Nantes, le 23 novembre 1990, et dont une copie authentique a été publiée à la conservation des hypothèques de Nantes, 1er bureau, le 6 décembre 1990 volume 1990 P n° 10157. Cet acte a annulé le cahier des charges susvisés.

Ledit acte ayant fait l'objet d'un modificatif suivant acte authentique reçu par Me Christian Quemener, notaire à Savenay, le 26 septembre 1996 et dont une copie authentique a été publiée à la conservation des hypothèques de Nantes 1er bureau le 7 novembre 1996 volume 1996 P n° 9718.

Le tout cadastré : section EY n° 104 pour 01 a 37 ca.
Lot numéro onze (11) :
Au rez-de-chaussée :
UN LOCAL COMMERCIAL
ayant entrée et façade sur rue et comprenant une pièce sur rue et deux pièces contiguës sur l'arrière, et les 122/1 000es des parties communes générales de l'immeuble.
Lot numéro douze (12) :
Au rez-de-chaussée :
UN LOCAL À USAGE DE RÉSERVE
et les 24/1 000es des parties communes générales de l'immeuble.
Les deux lots communiquent entre eux.
Il résulte d'un certificat de la société Captimo en date du 8 septembre 2015 que le bien a une surface loi Carrez totale de 39,38 m2.
Tel que ledit immeuble existe actuellement avec toutes ses aisances et dépendances et tous inépuables par destination sans aucune exception ni réserve.

Mise à prix (frais outre) : quarante mille euros (40 000 euros)
Visite le mercredi 5 octobre 2016 de 14 h 00 à 18 h 00.
Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'un avocat inscrit au barreau de Nantes.
Le cahier des conditions de vente n° 14/00095 peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Nantes ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

Pour avis
G. FRIANT.

Avis administratifs

Pôle métropolitain
NANTES SAINT-NAZAIRE

Révision du schéma de cohérence territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RECTIFICATIF

Suivant l'avis d'ouverture à l'enquête publique paru dans l'édition du 1er septembre 2016, il y a lieu de compléter les lieux où la copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête est tenue à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique :
- communauté de communes Loire et Sillon : accueil (lundi à jeudi : 9 h 00-12 h 00 et 13 h 30-17 h 00 et vendredi 9 h 00-12 h 00 et 13 h 30-16 h 30), 2, boulevard de la Loire, 44260 Savenay,
- préfecture de Loire-Atlantique, 6, quai Ceineray, 44000 Nantes.
Ces documents pourront être consultés en ligne sur le site internet Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire : www.nantessaintnazaire.fr

PAR COURTOISIE

Nous prions instamment nos annonceurs de répondre à toutes les lettres de candidature qui leur sont adressées et de restituer le plus rapidement possible les documents qui leur ont été confiés, même si un timbre n'a pas été joint pour la réponse.

PRECOM

Publication sous réserve de vérification du procès verbal par l'organisateur de l'examen.

DIPLÔME DE COMPTABILITÉ ET GESTION

Admis :

Ahoulonsou Daniel
Amanda Olatoundji
Amosse Pauline
Apremont
Benjamin
Audusseau Mélanie
Avril Simon
Bazara Linda
Badinier Priscille
Bahon Gauthier
Barre Sandra
Bartheau Lucie
Barzic Arnaud
Basset Jean-Charles
Bazante Cindy
Benoist Élise
Bernard Carole
Bertrand Amandine
Bervil Christopher
Bes Adrien
Besle David
Betton Sandie
Biallais Mélanie
Bieber Clara
Billon Mathieu
Binet Benjamin
Blanchard Océane
Blandeau Geoffroy
Blouin Barbara
Boche Basile
Bossou Filbert
Boudet Aurélie
Bourdillon Quentin
Bourgouin
Marianne
Bourland Marie
Bouyer Claire
Brouttier Coralie
Brunon Marlène
Buron Marion
Cadieu Amandine
Cahoreau
Alexandre
Chajia Imane
Chanonot Cécile
Charbonnier Louise
Chatony Flavien
Chavignon
Alexandre
Cheneau Justine
Chevreux Antoine
Chevrier Justine
Chiron Laura
Clément Maxime
Colin Élodie
Colineau Mathieu
Contreras Armand
Coquemont Nathan
Courbet Adélie
Cousin Camille
Couton Marion
Cussonneau
Romain
Dadonougo Alain
Dalivous Élodie
De Bourdoncle
de St Saivy
Christophe
Debbagh Samia
Delangie Cédric
Delaunay Romain

Djalo Kindy
Dossou-Gbete
Martial
Drean Nicolas
Drouet Axel
Dudognon Mary
Dupas Gwenaëlle
Dupe Marine
Dutardre Nelson
Echelard Tony
Epiard
Jean-Baptiste
Faguet Maxime
Fauchot Pierre-Adrien
Fillon Romain
Finck Julie
Forveille Adeline
Fourny Angélique
Foutel Lesly
François Laura
Galasso Emilie
Gallard François
Garos Clémence
Gaudin Firmin
Gautier Émilie
Gautier Laura
Gauvrit Justine
Gelot Orelie
Gere Thomas
Gerfaud Benjamin
Gergaud
Gwendoline
Gergaud Pierre-Mathieu
Germon Thibaud
Gicquiaud Valentin
Gilbert Marion
Girard Hélène
Giret Julie
Gnahou
Kintomassou
Goutou Benjamin
Goutou Gomer
Gouveia Louise
Grellier Émilie
Grenouilleau
Jean-Baptiste
Grivault Christophe
Guedou Chadrak
Guemene Romain
Guérin Sarah
Guerinel Alexis
Guillet Julien
Guillonnet Nathan
Guilloux Pauline
Guinoiseau Lucas
Guyon Sophie
Hachet Marie
Halbert Martin
Hamard Aurélien
Hamelin Chloé
Hervoché Florian
Houdmon
Benjamin
Hubert Julie
Hue Mathilde
Huteau Corentin
Jacino Jason
Jamet Leonie
Jan Gurwan
Joachim Timothée
Jouve Antonin
Juglet Sacha
Laiguel Christelle
Lambert Rebecca
Lamy Adeline
Lardeux Valentin
Lavaud Cassie
Le Bohec Jérémy
Le Bolay Léa
Le Brun Benoît
Le Sage Lucie
Le Tuteur Yoann
Leboucher

Lancelot
Lebreton Florian
Lebreton Karine
Lefranc Hadrien
Lemeur Lucie
Lemoine Morgane
Lenoble Thomas
Longuet Bruno
Lormeau Audray
Mabit Laurine
Mahuet Pierre
Marchand Léo-Paul
Marteau Antoine
Martin Pierre
Maurice Léo
Mazurier Clément
Menager Jeason
Menard Angélique
Menet Julien
Merlaud Clara
Merlet Aurélien
Merlet Killian
Michineau Fabien
Molinari Grégoire
Monnier-Robin
Amélie
Morice Jordan
Morice-Tusseau
Marine
Morinière Juliette
Morisset Marion
Olivier Gladys
Ouedraogo Payaade
Patarin Alexandre
Peaud Nathanaël
Pele Jérémy
Penet Bérengère
Percereau Manon
Perthue Sandie
Piet Hugo
Pitiot Anaïs
Poirier Justine
Poquet Baptiste
Porche Morgane
Pouponneau Nina
Rabiller Manon
Rapin Mathilde
Raud Angéline
Rave Thomas
Renaud Mathieu
Renault Leonie
Retailleau Alexis
Robert Marie
Robin Manon
Rouain Tristan
Rouat Hugo
Roueil Marie-Manuela
Rousseau Raphaël
Savary Sophie
Sorin Anthony
Sourisseau Adrien
Sudraud Justine
Tessier Paul-Alexandre
Testier-Thruaud
Cynthia
Thibaud Thomas
Thomas de la Pin-tiere Elisabeth
Tournier Solange
Trebossen Vincent
Truong Maëlle
Turbet Thibaut
Urvoy Xavier
Vinet Alexandre
Viot Alexandre
Vodounon Kevin
Yatcha Alexandre
Zarrouenou
Ariscoste

Le fonds de commerce

Evaluation

L'intérêt de l'évaluation du fonds de commerce apparaît en cas de cession ou en cas de nantissement.

1) En effet, estimer le fonds de commerce est nécessaire à l'occasion d'une vente.
Il importe de cerner avec exactitude le prix de cet ensemble d'éléments a priori disparates.
Différentes méthodes existent et elles nécessitent, pour leur mise en œuvre, la présence de professionnels rompus à la complexité de ces opérations.

2) Le commerçant peut également être un jour dans l'obligation de se procurer du crédit.
Il dispose alors d'un bien qui constituera le gage de son ou de ses créanciers.
En ce sens, pourra être convenu le commerçant et l'organisme de crédit, un nantissement conventionnel.
Le nantissement peut être aussi judiciaire, à la demande de créanciers.

En toute hypothèse, et quelle que soit sa nature, il ne peut être pris qu'à l'issue d'une procédure formaliste qu'il importe de respecter scrupuleusement.
Le nantissement doit être inscrit au Greffe du Tribunal de Commerce.

Ville de Sautron

Acquisition de matériels pour les espaces verts

AVIS D'ATTRIBUTION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : ville de Sautron. Correspondant : Mme Marie-Cécile Gessant, rue de la Vallée, 44880 Sautron. Tél. 02 51 77 86 86. Fax 02 51 77 88 44. Courriel : servicemarchespublics@sautron.fr

Avis administratifs

PÔLE MÉTROPOLITAIN NANTES SAINT-NAZAIRE
Révision du Schéma de cohérence territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire

2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2016-01, la présidente du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire. Le SCOT porte sur 6 intercommunalités (Nantes métropole, Carene, Erdre-et-Gesvres, Loire-et-Sillon, Coeur d'Estuaire et Pays-de-Blain).

le mercredi 12 octobre de 8 h 30 à 12 h 00 à la communauté de communes Erdre-et-Gesvres, 1, rue Marie-Curie, parc d'activités La Grand'Haie, 44119 Grandchamp-des-Fontaines.

Vie des sociétés

CAPITAL SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 25 août 2016, de la société : SARL DC Menuiserie, société à responsabilité limitée, au capital de 30 000 euros, siège social : 63, avenue de Bretagne, 44140 Geneston, Immatriculée au RCS de Nantes n° 535 277 149, le capital social a été réduit de 10 000 euros pour le porter de 30 000 euros à 20 000 euros par voie de rachat et d'annulation de 1 000 parts sociales appartenant aux associés, à la valeur unitaire de 10 euros.

SELARL DE CHIRURGIEN DENTISTE DU DOCTEUR ALEXIS GAUDIN

Au capital de 2 000 euros
Siège social : 30, rue de la Vallée
44880 SAUTRON
RCS Nantes 499 140 093

AVIS DE DISSOLUTION

Par décision du 30 juin 2016, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 4 juillet 2016 et sa mise en liquidation.

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes des délibérations de l'AGE en date du 1er septembre 2016, il a été décidé :

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 1er juillet 2016, il a été constitué une société.

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes des délibérations de l'AGE en date du 1er septembre 2016, il a été décidé :

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Par décision de l'associé unique du 1er septembre 2016 de la société EJURL Boulière Artisan Poseur en Menuiserie, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, siège social : 16, rue Georges-Sand, 44600 Saint-Nazaire, RCS Saint-Nazaire n° 498 893 239, il a été décidé de transférer le siège social de la société à compter du 30 septembre 2016 et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant ASSP, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant ASSP, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 septembre 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 septembre 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

3 LOGEMENTS VACANTS À LA VENTE

Harmonie Habitat SA d'HLM, 8, avenue des Thébaudières, 44800 Saint-Herblain dispose de 3 logements vacants à la vente, ci-après désignés :

NANTES MÉTROPOLÉ

Commune de MAUVES-SUR-LOIRE

2E AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2016-397 en date du 17 mai 2016, Mme la Présidente de Nantes Métropole a prescrit l'ouverture de l'enquête publique, sur le territoire de la commune de Mauves-sur-Loire, portant sur le projet de transfert d'office, dans le domaine public métropolitain, de la voie privée dénommée rue du Clos-du-Moulin.

Examens

Publication sous réserve de vérification du procès verbal par l'organisateur de l'examen. HOT, STL, ST12D, ST2S, STMG

Vertical text on the left margin containing various small notices and contact information.

Avis administratifs

PÔLE MÉTROPOLITAIN NANTES SAINT-NAZAIRE Révision du Schéma de cohérence territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire 2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2016-01, la présidente du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire. Le SCOT porte sur 6 intercommunalités (Nantes métropole, Carène, Erdre-et-Gesvres, Loire-et-Sillon, Coeur d'Estuaire et Pays-de-Blain). Document d'urbanisme et de planification, il fixe les objectifs et orientations notamment en matière d'habitat, de déplacements, de développement commercial, de développement économique, d'environnement et d'organisation de l'espace à l'horizon 2030.

L'enquête publique se tiendra du lundi 19 septembre 2016 au vendredi 21 octobre 2016 inclus, pendant une durée de 33 jours consécutifs. À l'issue de la présente enquête publique, le SCOT, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête est soumis pour approbation au comité syndical du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public peut consulter le dossier d'enquête publique en ligne sur le site internet : www.nantes-saint-nazaire.fr Il peut également consulter le dossier dans les lieux ci-dessous et y présenter ses observations sur les registres ouverts à cet effet dans les lieux suivants, aux jours et heures indiqués :

- siège du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (siège de l'enquête publique) et de Nantes métropole : accueil (du lundi au vendredi 8 h 30 à 18 h 00), 2, cours du Champ-de-Mars, 44000 Nantes,
- Nantes métropole, pôle de proximité Erdre-et-Loire : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, 2-4, rue Édouard-Nignon, 44000 Nantes,
- Nantes métropole, pôle de proximité Sud-Ouest : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, 3, boulevard Nelson-Mandela, 44340 Bouguenais,

- communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (Carène), accueil (du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 00, sauf le vendredi 17 h 30), 4, avenue du Commandant-Herminier, 44600 Saint-Nazaire,
- communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (Carène), hôtel de ville de Montoir-de-Bretagne : accueil (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30), 65, rue Jean-Jaurès, 44550 Montoir-de-Bretagne,

- communauté de communes Erdre-et-Gesvres : accueil (lundi à vendredi 8 h 30-12 h 00, 14 h 00-17 h 30, sauf le vendredi 16 h 30), 1, rue Marie-Curie, parc d'activités La Grand'Haie, 44119 Grandchamp-des-Fontaines,
- communauté de communes région de Blain : accueil (lundi à jeudi : de 8 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 et vendredi : de 8 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00), 1, avenue de la Gare, 44130 Blain,
- communauté de communes Coeur d'Estuaire : accueil (du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30), 1, cours d'Armor, 44360 Saint-Étienne-de-Montluc,

- communauté de communes Loire-et-Sillon : accueil (lundi à jeudi : 9 h 00-12 h 00 et 13 h 30-17 h 00 et vendredi 9 h 00-12 h 00 et 13 h 30-16 h 30), 2, boulevard de la Loire, 44260 Savenay,
- communauté de communes Coeur d'Estuaire : accueil (du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30), 1, cours d'Armor, 44360 Saint-Étienne-de-Montluc,

- communauté de communes Loire-et-Sillon : accueil (lundi à jeudi : 9 h 00-12 h 00 et 13 h 30-17 h 00 et vendredi 9 h 00-12 h 00 et 13 h 30-16 h 30), 2, boulevard de la Loire, 44260 Savenay.
Le public peut aussi adresser ses observations par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-scot@nantes-saint-nazaire.fr

par correspondance à M. le Président de la commission d'enquête, au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : enquête publique SCOT, pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, 2, cours du Champ-de-Mars, 44000 Nantes. Ces observations sont tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais. Pour être recevables, ces observations par mail et par courrier doivent être reçues avant la clôture de l'enquête. Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Par décision n° E16000107 en date du 2 mai 2016, ont été désignés par M. le Président du tribunal administratif de Nantes en tant que membres de la commission d'enquête :

- titulaires : président : M. Gilbert Fournier, cadre retraité de l'agro-alimentaire ; M. Jean-Pierre Hemery, retraité de la gendarmerie nationale ; M. Alain Boëls, retraité du bâtiment et travaux publics ;
- suppléants : M. Jean Lemoine, ingénieur conseiller industriel au développement des PME-PMI de la région Bretagne ; M. Laurent Klein, directeur du service des ressources humaines à l'assemblée nationale à la retraite.

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- le lundi 19 septembre de 8 h 30 à 12 h 30 au siège du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire à Nantes métropole 2, cours du Champ-de-Mars, 44000 Nantes,
- le mardi 20 septembre de 16 h 00 à 20 h 00 à la communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (Carène), 4, avenue du Commandant-Herminier, 44600 Saint-Nazaire,
- le vendredi 23 septembre de 8 h 45 à 12 h 00 à la communauté de communes région de Blain, 1, avenue de la Gare, 44130 Blain,
- le samedi 24 septembre de 8 h 30 à 12 h 30 à la communauté de communes Erdre-et-Gesvres, 1, rue Marie-Curie, parc d'activités La Grand'Haie, 44119 Grandchamp-des-Fontaines,

- le mardi 27 septembre de 9 h 00 à 12 h 00 à la communauté de communes Loire-et-Sillon, 2, boulevard de la Loire, 44260 Savenay,
- le mardi 27 septembre de 14 h 30 à 17 h 30 au pôle de proximité Erdre-et-Loire, 2-4, rue Édouard-Nignon, 44000 Nantes,
- le mercredi 28 septembre de 8 h 30 à 12 h 30 au pôle de proximité Sud-Ouest, 3, boulevard Nelson-Mandela, 44340 Bouguenais,
- le mercredi 28 septembre de 16 h 00 à 20 h 00 au siège du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire à Nantes métropole 2, cours du Champ-de-Mars, 44000 Nantes,

- le jeudi 29 septembre de 13 h 30 à 17 h 30 à la communauté de communes Coeur d'Estuaire, 1, cours d'Armor, 44360 Saint-Étienne-de-Montluc,
- le samedi 1er octobre de 8 h 30 à 12 h 30 à la communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (Carène), 4, avenue du Commandant-Herminier, 44600 Saint-Nazaire,
- le mercredi 5 octobre de 8 h 30 à 12 h 00 à la mairie de Montoir-de-Bretagne, 65, rue Jean-Jaurès, 44550 Montoir-de-Bretagne,
- le mercredi 5 octobre de 13 h 30 à 17 h 30 à la communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (Carène), 4, avenue du Commandant-Herminier, 44600 Saint-Nazaire,

- le samedi 8 octobre de 8 h 30 à 12 h 30 au siège du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire à Nantes métropole, 2, cours du Champ-de-Mars, 44000 Nantes,
- le mardi 11 octobre de 13 h 30 à 17 h 00 à la communauté de communes région de Blain, 1, avenue de la Gare, 44130 Blain,

- le mercredi 12 octobre de 8 h 30 à 12 h 00 à la communauté de communes Erdre-et-Gesvres, 1, rue Marie-Curie, parc d'activités La Grand'Haie, 44119 Grandchamp-des-Fontaines,
- le vendredi 14 octobre de 9 h 00 à 12 h 30 à la communauté de communes Coeur d'Estuaire, 1, cours d'Armor, 44360 Saint-Étienne-de-Montluc,
- le lundi 17 octobre de 16 h 00 à 20 h 00 à la communauté de communes Loire-et-Sillon, 2, boulevard de la Loire, 44260 Savenay,
- le jeudi 20 octobre de 8 h 30 à 12 h 30 à la communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (Carène), 4, avenue du Commandant-Herminier, 44600 Saint-Nazaire,
- le jeudi 20 octobre de 14 h 30 à 17 h 30 au pôle de proximité Sud-Ouest, 3, boulevard Nelson-Mandela, 44340 Bouguenais,
- le vendredi 21 octobre de 14 h 00 à 18 h 00 au siège du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire à Nantes métropole, 2, cours du Champ-de-Mars, 44000 Nantes.

L'information du public sur l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique est réalisée 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique selon les modalités suivantes : publication d'un avis d'information du public dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département. Cet avis est publié à nouveau dans les 8 premiers jours de l'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département/Publication par voie d'affiches de cet avis 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci : au siège du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (2, cours du Champ-de-Mars, 44000 Nantes) ; aux sièges des 6 établissements publics de coopération intercommunales composant le pôle métropolitain (Métropole de Nantes : 2, cours du Champ-de-Mars, 44000 Nantes ; communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (Carène), 4, avenue du Commandant-Herminier, 44600 Saint-Nazaire ; communauté de communes Erdre-et-Gesvres, 1, rue Marie-Curie, parc d'activités La Grand'Haie, 44119 Grandchamp-des-Fontaines ; communauté de communes région de Blain, 1, avenue de la Gare, 44130 Blain ; communauté de communes Coeur d'Estuaire, 1, cours d'Armor, 44360 Saint-Étienne-de-Montluc ; communauté de communes Loire-et-Sillon, 2, boulevard de la Loire, 44260 Savenay) ; aux mairies des 61 communes composant le territoire du pôle métropolitain, et dans les 7 pôles de proximité de Nantes métropole, dans les 11 mairies annexes de Nantes, dans les 3 mairies annexes de Saint-Nazaire. Publication de cet avis 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci sur le site internet du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (<http://www.nantes-saint-nazaire.fr>).

Le projet de SCOT soumis à l'enquête publique a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Elle est consultable aux lieux indiqués ci-dessus ainsi que sur le site internet du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (<http://www.nantes-saint-nazaire.fr>).

L'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement a émis un avis sur l'évaluation environnementale. Il est consultable aux lieux indiqués ci-dessus ainsi que sur le site internet du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (<http://www.nantes-saint-nazaire.fr>).

Il est également consultable sur le site du Conseil général de l'environnement et du développement durable (<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/>).

Toute information relative au projet de SCOT peut être demandée auprès du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (tél. 02 51 16 47 09 contactpm@nantes-saint-nazaire.fr).

En outre, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la présidente du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire dès la publication de l'arrêté en adressant un courrier au siège du pôle métropolitain, 2, cours du Champ-de-Mars, 44000 Nantes ou par courrier électronique (contactpm@nantes-saint-nazaire.fr).

À l'expiration du délai d'enquête, les registres sont transmis sans délai à M. le Président de la commission d'enquête, qui les clôt. Ces registres sont assortis, le cas échéant, des documents annexés par le public. Dans le délai de 8 jours suivant la fin de l'enquête, le président de la commission d'enquête rencontre les représentants du pôle métropolitain et leur communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le pôle métropolitain dispose d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles. La commission d'enquête dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour établir son rapport et ses conclusions motivées et les remettre avec le dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête à la présidente du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire. Copie du rapport et des conclusions motivées est transmise simultanément au président du tribunal administratif. Dès réception par la présidente du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, copie de ce rapport et de ces conclusions est tenue à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique aux endroits suivants, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- siège du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (siège de l'enquête publique) et de Nantes métropole : accueil (du lundi au vendredi 8 h 30 à 18 h 00), 2, cours du Champ-de-Mars, 44000 Nantes,
- Nantes métropole, pôle de proximité Erdre-et-Loire : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, 2-4, rue Édouard-Nignon, 44000 Nantes,
- Nantes métropole, pôle de proximité Sud-Ouest : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, 3, boulevard Nelson-Mandela, 44340 Bouguenais,
- communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (Carène), accueil (du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 00, sauf le vendredi 17 h 30), 4, avenue du Commandant-Herminier, 44600 Saint-Nazaire,
- communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (Carène), hôtel de ville de Montoir-de-Bretagne : accueil (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30), 65, rue Jean-Jaurès, 44550 Montoir-de-Bretagne,

- communauté de communes Erdre-et-Gesvres : accueil (lundi à vendredi 8 h 30-12 h 00, 14 h 00-17 h 30, sauf le vendredi 16 h 30), 1, rue Marie-Curie, parc d'activités La Grand'Haie, 44119 Grandchamp-des-Fontaines,
- communauté de communes région de Blain : accueil (lundi à jeudi : de 8 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 et vendredi : de 8 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00), 1, avenue de la Gare, 44130 Blain,
- communauté de communes Coeur d'Estuaire : accueil (du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30), 1, cours d'Armor, 44360 Saint-Étienne-de-Montluc,

NANTES MÉTROPOLÉ
Commune
de MAUVES-SUR-LOIRE

2E AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2016-397 en date du 17 mai 2016, Mme la Présidente de Nantes Métropole a prescrit l'ouverture de l'enquête publique, sur le territoire de la commune de Mauves-sur-Loire, portant sur le projet de transfert d'office, dans le domaine public métropolitain, de la voie privée dénommée rue du Clos-du-Moulin.

Les pièces du dossier seront déposées en mairie de Mauves-sur-Loire (7, rue du Carteron, 44470 Mauves-sur-Loire) pendant 15 jours consécutifs, du 19 septembre 2016 au 3 octobre 2016 inclus.

Le public pourra les consulter pendant cette période, en mairie de Mauves-sur-Loire le lundi de 13 h 30 à 17 h 00, du mardi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00 et le samedi de 9 h 00 à 11 h 45.

Les personnes souhaitant formuler des observations pourront les consigner sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : M. le Commissaire enquêteur, Nantes Métropole, pôle de proximité Erdre-et-Loire, 44923 Nantes cedex 9.

M. Alain Boëls, retraité du bâtiment et travaux publics, désigné commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public afin de le recevoir en mairie de Mauves-sur-Loire :
- le lundi 19 septembre 2016 de 13 h 30 à 17 h 00,
- le lundi 3 octobre 2016 de 13 h 30 à 17 h 00.

Après avoir entendu toutes les personnes intéressées et examiné les observations consignées sur le registre d'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport faisant état de ses conclusions.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à Nantes Métropole, pôle Erdre-et-Loire, 2-4, rue Édouard-Nignon, 44300 Nantes.

Ces documents pourront être consultés en ligne sur le site internet de Nantes Métropole : <http://www.nantesmetropole.fr/> Pour toute information complémentaire, veuillez contacter M. Judicaël Mansion (service développement urbain du pôle) au 02 28 20 22 00.



3 LOGEMENTS VACANTS À LA VENTE

Harmonie Habitat SA d'HLM, 8, avenue des Thébaudières, 44800 Saint-Herblain dispose de 3 logements vacants à la vente, ci-après désignés :

- Saint-Herblain, La Solvadière : Référence 120L0101. Dans une copropriété de 81 lots dont 40 logements, T2 en rez-de-jardin, entrée avec placard, séjour, cuisine fermée, 1 chambre, salle de bain, WC, jardin privatif. Charges de copropriété annuelle d'environ 400 euros. Classe énergie D. Prix 72 335 euros (réservé aux locataires HLM) ou 89 355 euros + frais de notaires.

- Saint-Herblain, La Solvadière : Référence 120L0118. Dans une copropriété de 81 lots dont 40 logements, T2 au 2e étage. Entrée avec placards, séjour, cuisine fermée, 1 chambre, salle de bain, WC, balcon. Charges de copropriété annuelle d'environ 525 euros. Classe énergie C. Prix 78 115 euros (réservé aux locataires HLM) ou 96 495 euros + frais de notaires.

- Nantes, Centre : Référence 111L0002. Dans une copropriété de 40 lots dont 19 logements, T2 situé au rez-de-chaussée. Entrée avec placard, séjour, cuisine ouverte, 1 chambre avec salle de bain privative, WC. Charges de copropriété annuelle d'environ 850 euros. Classe énergie D. Prix 102 872 euros (réservé aux locataires HLM) ou 119 900 euros + frais de notaires.

Conformément à la réglementation, ces logements sont proposés en priorité à l'ensemble des localitaires de la société dans le département. Ceux-ci sont invités à adresser leur demande par écrit en lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse ci-dessus, dans un délai de 2 mois qui suivent la présente insertion.

Les personnes non-localitaires de la société peuvent adresser leur demande dans les mêmes conditions, aux fins d'un examen ultérieur.

EXAMENS

Publication sous réserve de vérification du procès verbal par l'organisateur de l'examen.

ES

Admis : Michel Eloise (B)
Admissible : Chêne Etienne

L

Admis : Melchior Léa

Mudet Inès
Admissible : Forestier-Rémy
Elodie Sigier Arthur

S

Admis : Guilloteau Laura (B)
Jacob Morgann (AB)
Maugendre Agathe
Quesne Octave (TB)

Admissible : Adam Juliette

Baudon Tristan
Le Terte Dorian
Perrin Arthur
Thireau Laura

STMG

Admis : Thomas Faustine

STMG

Admissible : Rabah Menouar

ST2D

Admis :

A nos lecteurs

Certains candidats reçus seront surpris de ne pas trouver leur nom dans nos colonnes. Les rectorats ne transmettent pas les résultats des élèves ayant demandé, lors de l'inscription à l'examen, que leurs noms ne soient pas communiqués. Nous prions donc nos lecteurs de bien vouloir comprendre que Presse Océan se conforme à cette réglementation qui lui est imposée.

tion
lantes,
avenue Gambetta,
Lambot Architectes,
44000 Nantes.
Sands, 44800 Saint-
BP 710, 44187 Nar-
ras, 44300 Nantes.
Juteilier, CS 10389,
Coutelier, CS 10389,
e la réalisation d'une
16 logements locatifs
allée Baco, pour le
réparti en un lot uni-
er de la délivrance de
és et intempéries).
1 octobre 2016.
générale,
pourront se procurer
l'ordre de la SCCV
ans, 6, rue du Seil,
ptembre 2016.
il répondent à l'appel
aront adressées à l'at-
ocatif à l'adresse sui-
es ou déposées à la
s : de 8 h 30 à 12 h 00
lus tard le lundi 24 oc-
s avantageuse appré-
ier des charges, dans
re dans le document
ments complémentai-
es, les candidats de-
Lambot Architectes,
n, 44000 Nantes.
y-Sands, 44800 Saint-
t, BP 710, 44187 Nar-
afras, 44300 Nantes.
gestion
et à la transmis-
à une personne
sont pas, néces-
rtance, en valeur
onomiques, fami-
ques susceptibles
solution, choix qui
e du praticien est
ns du propriétaire.
nent simple et, de
xprimées, aussi
listes.
s, encore faut-il en
familiale, fiscale et
a, dans le langage
ce, nécessaire de
éré sous tous ses
t social.
titre que les choix
esure, de facteurs
uté du droit de la
sion d'exercer ses
as de la profession
ue, le conseil patri-
ons. Le notariat en
, et offert, tant aux
ateurs, les moyens

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 13 départements du Grand Ouest sur : centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr
Tarif de référence stipulé dans l'art.2 de l'arrêté ministériel du 18 décembre 2015, 4,12 € ht la ligne, ce qui correspond à 1,74 € ht le rmy/col.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Adjudications immobilières

SCP CADORET TOUSSAINT DENIS ET ASSOCIÉS
Société d'avocats
2, rue de l'Étoile-du-Matin, 44600 SAINT-NAZAIRE
Téléphone 02 40 53 33 50. Télécopie 02.40.70.42.93
E-mail : contact@ctd-avocats.com

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Au tribunal de grande instance de Saint-Nazaire (44600), palais de justice, 77, rue Albert-de-Mun.

Le vendredi 4 novembre 2016 à 10 h 00

Commune de **PORNICHET** (44380), 32, rue de la Briqueterie
UNE MAISON D'HABITATION

Rez-de-chaussée : entrée-cuisine ouverte : 37,30 m², salle à manger : 33,20 m², WC : 1,60 m², placard : 1,30 m², arrière-cuisine : 8,50 m², chambre : 11,15 m², salle d'eau et placard : 4,45 m², salon et placard : 19,90 m², buanderie et placard : 6,70 m², couloir : 5,40 m²,
- premier étage : couloir : 10,90 m², bureau : 12,05 m², chambre : 16,35 m², chambre : 11,50 m², salle de bain placard : 9,10 m², sas : 1,65 m², cuisine : 21,70 m², couloir : 4,95 m², chambre : 6,05 m², chambre : 5,40 m², chambre : 5,55 m², salle d'eau : 1,60 m², WC : 0,90 m², douche : 1 m²,
- combles : 89,20 m².

Soit un total > 1,80 m de hauteur = 238,20 m² + un total < 1,80 m de hauteur = 24,70 m², avec garage (50,50 m²), chaufferie, appentis (28 m²) et local piscine (5,65 m²) et appentis/garage (33,70 m²), piscine.

Sur déclaration du propriétaire, l'immeuble est loué 800 euros (sur commandement du 2 janvier 2014, mais aucun bail n'a été communiqué).
Avec terrain, le tout cadastré section BB numéro 14, pour 13 ares 19 centiares sur titre (13 ares 16 centiares sur extrait de matrice cadastrale).
Tels que lesdits immeubles existent, se poursuivent et se comportent avec toutes leurs aisances et dépendances, sans exception ni réserve.

Mise à prix (frais outre) : 200 000 euros (deux cent mille euros)

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau de Saint-Nazaire (44) à qui il devra être remis un chèque de banque de 10 % de la mise à prix, libellé à l'ordre de la Carpa ou une caution bancaire irrévocable du même montant, les frais de procédure étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution près le tribunal de grande instance de Saint-Nazaire (44) ou à la SCP d'avocats constituée susnommée, les visites étant assurées par la SCP Barille, Gellard, Fedryna, Penvern, huissiers à Saint-Nazaire, qu'il conviendra de contacter.

Pour avis simplifié.

Vie des sociétés

ASSOCIATION ADMR DE PANNECÉ
Association loi de 1901 déclarée à la préfecture de Loire-Atlantique
Numéro W444000251
Siège social : mairie 44440 PANNECÉ
Numéro Siren : 309 813 558 00025 (association absorbée)

ASSOCIATION ADMR DE RIAILLÉ
Association loi de 1901 déclarée à la préfecture de Loire-Atlantique
Numéro W444000691
Siège social : mairie 44440 RIAILLÉ
Numéro Siren : 380 245 092 00024 (association absorbée)

AVIS DE PROJET DE FUSION
Aux termes du traité de fusion en date du 19 juillet 2016, l'association ADMR de Pannecé transmet l'ensemble de son patrimoine à l'association de ADMR Riaillé dans le cadre d'une fusion absorption.
Au vu des comptes annuels, arrêtés au 31 décembre 2015, les fonds associatifs

adecia
Experts-comptables

ALCA MAÇONNERIE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
511 820 755 RCS Nantes

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL
Aux termes d'une décision en date du 29 juillet 2016, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 11, rue de la Paix-en-Algérie, 44800 Saint-Herblain au 18 bis, rue Jean-Monnet, 44800 Saint-Herblain à compter du 1er août 2016, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Guérande (44) du 22 septembre 2016, il a été constitué la société à responsabilité limitée Les Cabines.
Capital : 10 000 euros.
Siège : 3, allée du Domaine-du-Kern, 44500 La Baule.
Objet : principalement, l'exploitation d'un restaurant, bar, salon de thé, glacier, vente à emporter, et toutes activités annexes ou connexes se rapportant directement ou indirectement à cet objet.
Gérance : M. Régis Thomazeau, demeurant 3, allée du Domaine-du-Kern, 44500 La Baule.
Durée : 99 ans.
RCS : Saint-Nazaire.

Frédéric MOREAU, Olivier FRISON et Jean-Charles VEYRAC
Notaires associés
1, Le Moulin de la Chaussée
44310 SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération prise en AGE le 21 septembre 2016, il a été décidé, concernant la société dénommée «Groupement Foncier Agricole des Grandes Vignes», groupement foncier agricole, au capital de 30 489,80 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 380 048 520, de transférer son siège social de Touvois (44650), Les Grandes Vignes, vers Challans (85300), 19, rue Boileau, à compter du 21 septembre 2016.
Objet de la société : la propriété, la jouissance, l'administration, par datation à bail, de tous biens et droits immobiliers à usage agricole et de tous bâtiments d'habitation et d'exploitation nécessaires à leur exploitation, ainsi que tous immeubles par destination se rattachant à ces mêmes biens, dont le groupement aura la propriété par suite d'apport ou d'acquisition. Et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil du groupement et ne soient pas inconciliables avec la législation régissant le présent groupement foncier agricole.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation.
Les modifications statutaires seront publiées au RCS de Nantes où la société est immatriculée.

Pour avis et mention Le Notaire.

Me Geoffroy de l'ESTOURBEILLON
Notaire
50, avenue Général-de-Gaulle
44600 SAINT-NAZAIRE

CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Geoffroy de l'Estourbeillon, le 14 septembre 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : TI-Krampouez Gwellan.
Forme : société à responsabilité limitée.
Capital : 5 000 euros, divisé en 50 parts de 100 euros chacune numérotées de 1 à 50.
Siège : Saint-Nazaire (44600), 16, allée Christine-de-Pisan.
Objet social : activité de crêperie, saladerie, restauration sur place ou à emporter.
Durée : 99 ans.
Apport en numéraire : 5 000 euros.
Gérance : M. Thierry Mear, demeurant à Saint-Nazaire (44600), 16, allée Christine-de-Pisan et Mme Valérie Cadiet, demeurant à Saint-Nazaire (44600), 16, allée Christine-de-Pisan.
Immatriculation : RCS Saint-Nazaire.
Cessibilité des parts : les parts sont librement cessibles entre associés.

Pour avis Me de l'ESTOURBEILLON.

Avis administratifs

PÔLE MÉTROPOLITAIN NANTES SAINT-NAZAIRE
Révision du schéma de cohérence territoriale de la Métropole Nantes Saint-Nazaire



2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RECTIFICATIF

Suite au 2e avis d'ouverture à l'enquête publique paru dans l'édition du 21 septembre 2016, il y a lieu de compléter les lieux où la copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête est tenue à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique :
- communauté de communes Loire et Sillon : accueil (lundi à jeudi : 9 h 00-12 h 00 et 13 h 30-17 h 00 et vendredi 9 h 00-12 h 00 et 13 h 30-16 h 30), 2, boulevard de la Loire, 44260 Savenay
- préfecture de Loire-Atlantique, 6, quai Céneray, 44000 Nantes.
Ces documents pourront être consultés en ligne sur le site internet Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire : www.nantessaintnazaire.fr

2 LOGEMENTS VACANTS À LA VENTE

Harmonie Habitat SA d'HLM, 8, avenue des Thébaudières, 44800 Saint-Herblain dispose de 2 logements vacants à la vente, ci-après désignés :
- Saint-Herblain, La Solvadière : Référence 120L0107. Dans une copropriété de 81 lots dont 40 logements, T2 en 1er étage avec ascenseur. Entrée avec placard, séjour, cuisine fermée, 1 chambre, salle de bain, WC, balcon. Charges de copropriété annuelle d'environ 510 euros.
Classe énergie D.
Prix 79 135 euros (réservé aux locataires HLM) ou 97 755 euros + frais de notaires.
- Saint-Herblain, La Solvadière : Référence 120L0224. Dans une copropriété de 81 lots dont 40 logements, T3 au rez-de-chaussée. Entrée avec placards, séjour sur terrasse, cuisine fermée, 2 chambres, salle de bain, WC. Charges de copropriété annuelle d'environ 600 euros.
Classe énergie D.
Prix 104 805 euros (réservé aux locataires HLM) ou 129 465 euros + frais de notaires.

Conformément à la réglementation, ces logements sont proposés en priorité à l'ensemble des locataires de la société dans le département.
Ceux-ci sont invités à adresser leur demande par écrit en lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse ci-dessus, dans un délai de 2 mois qui suit la présente insertion.
Les personnes non-locataires de la société peuvent adresser leur demande dans les mêmes conditions, aux fins d'un examen ultérieur.

NANTES MÉTROPOLÉ
Commune de **REZÉ**
Déclaration de projet concernant le renouvellement urbain du secteur de l'hôtel de ville emportant mise en compatibilité du PLU de Nantes Métropole, commune de Rezé

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2016-755, la présidente de Nantes Métropole a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la déclaration de projet concernant le renouvellement urbain du secteur de l'hôtel de ville emportant mise en compatibilité du PLU de Nantes Métropole, commune de Rezé. La mise en compatibilité du PLU porte principalement sur la création d'un secteur UA2 au sein de la zone UA du règlement, correspondant au secteur de l'hôtel de ville qui recouvre un tissu urbain constitué à réqualifier afin de permettre un projet d'ensemble qualitatif. Outre l'institution de ce nouveau secteur UA2, la mise en compatibilité porte sur :
- la mise à jour de la liste du patrimoine Rezéen afin de prendre en compte la suppression de la protection patrimoniale sur un bâti,
- la modification de l'orientation d'aménagement «hôtel de ville»,
- la suppression d'une ligne d'implantation obligatoire et la suppression de l'épannelage sur le secteur.

À l'issue de la présente enquête, la décision de mise en compatibilité du PLU de Nantes Métropole, commune de Rezé, avec le projet urbain du secteur de l'hôtel de ville, sera soumise à l'approbation du conseil métropolitain de Nantes Métropole.
L'enquête publique se déroulera du jeudi 13 octobre 2016 au lundi 14 novembre 2016 inclus.
Le dossier d'enquête sera disponible pendant la durée de l'enquête :
- à la mairie de Rezé située place Jean-Baptiste-Daviais à Rezé, du lundi au vendredi inclus de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30,
- au pôle de proximité Loire Sèvre et Vignoble, 6, rue Marie-Curie à Vertou, du lundi au vendredi inclus de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.
À cet effet, ont été désignés en qualité de commissaires enquêteurs, par M. le Président du tribunal administratif de Nantes :
- M. Gérard Lafage, ingénieur divisionnaire des travaux publics État, titulaire,
- Mme Marie-Gwénéale Boureau, enseignante en activité, suppléant.
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

NANTES MÉTROPOLÉ
Commune de **VERTOU**
Projet de modification du Plan local d'urbanisme

2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2016-654, la présidente de Nantes Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification du Plan local d'urbanisme de Nantes Métropole, commune de Vertou.
Ce projet de modification a pour objet :
- l'ouverture à l'urbanisation d'un secteur 2AU de la commune, secteur de la Porte de Vertou, afin d'y réaliser un ouvrage public d'infrastructure à destination de stationnement des véhicules ;
- des évolutions réglementaires (zonage) et orientations d'aménagement et de programmation portant sur un secteur restreint, situé à la frange sud-ouest du parc d'activités de la Verlonne.
À l'issue de la présente enquête, la décision de modification du PLU de Nantes Métropole, commune de Vertou, sera soumise à l'approbation du conseil métropolitain de Nantes Métropole.
L'enquête publique relative au projet de modification du PLU se déroulera du lundi 19 septembre au mercredi 19 octobre 2016 inclus.
Le dossier d'enquête sera disponible pendant la durée de l'enquête :
- au pôle de proximité Loire, Sèvre-et-Vignoble (6, rue Marie-Curie à Vertou) pendant la durée de l'enquête du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30,
- à la mairie de Vertou (2, place Saint-Martin) pendant la durée de l'enquête du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.

Dépôt de condoléances gratuit sur www.ouest-france.fr/dansnoscoeurs le site obsèques du journal Ouest-France

Pour passer un avis : **0 810 060 180** (0,06 €/mn + prix d'un appel)
Tarifs disponibles sur le site ouest-france.fr/dansnoscoeurs

Les avis d'obsèques du jour *

en Loire-Atlantique

Assérac M. André SZKOLA	Rezé (44) Mme Renée DESSERME
Batz-sur-Mer Mme Jacqueline NICOL	Sainte-Luce-sur-Loire Mme Andrée GILARD
Campbon M. Jean CAILLON	Sainte-Pazanne Mme Renée ROUSSELOT
Jans M. Auguste DAVID	Saint-Jean-de-Boiseau Mme Claudine CHAMBRE
La Chapelle-sur-Erdre Mme Marie-Thérèse BAUDRY	Saint-Michel-Chef-Chef Mme Raymonde LACIEN
Le Pellerin M. Gilles DOCEUX	Saint-Roch M. Thierry BELLIOU
Machecoul Mme Madeleine BELLEVERT	Saint-Viaud M. André RAIMBAUD
Nantes M. Denis BAGUENARD M. Claude COUVRAND Mme Lucette CROSSOARD M. Yannick DUCHESNE M. René JAMET	Sautron M. Jean-Michel ROBIN
Nort-sur-Erdre Mme Annick PROVOST	Thouaré-sur-Loire M. Jean-Yves MARTIN
Pontchâteau Mme Jeanine DESBOIS	Vallet Mme Anne-Marie COUILLAUD
Rezé Mme Viviane HOUËIX	Vay M. Marc ROUSSEAU
	Vertou M. Léon DABIN

dans les autres départements

Angers Mlle Marie-Thérèse CHAZÉ	Les Sables-d'Olonne Mme Jeanne BARBEAU
Château-Guibert Mme Annick JOUSSEAUME	Plogastel-Saint-Germain M. Roger SAVINA
Coray M. René PHILIPPE	Saint-Paul-de-Varces (38) M. Daniel BONZY
Landemont Mme Marie CUSSONNEAU	Treize-Septiers M. Michel GAUTRONNEAU

(*) ayant fait l'objet d'un avis d'obsèques ou de décès ce jour dans le journal

Les cérémonies célébrées aujourd'hui *

en Loire-Atlantique

Blain
14 h 30 : M. Robert HEURTEBISE, en l'église. PF Couroussé

Jans
15 h 00 : M. Auguste DAVID, en l'église. PF Garcia

La Bernerie-en-Retz
11 h 00 : Mme Gilberte BOULAY, en l'église. PFG Services Funéraires

La Regrippière
10 h 00 : M. Christophe BOITEAU, en l'église. PF Arnaud

Le Landreau
10 h 30 : M. André COQUENLORGE, en l'église. PF Gérard

Le Temple-de-Bretagne
10 h 00 : Mme Marie-Claire KÉROUAULT, en l'église. PF Lacoste

Montoir-de-Bretagne
15 h 30 : M. Serge CHARTIER, en l'église. PFG

Nantes
10 h 30 : Mme Simone ESNAULT, au crématorium du cimetière Parc. PFG Nantes
Gaston-Veil
11 h 30 : M. Patrice AMAILLAND, au crématorium du cimetière Parc. PF Pascal Leclair

Plessé
10 h 30 : M. Ermis DRI, en l'église. PF des Trois Rivières

Rezé
10 h 00 : Mme Renée NAUD, en l'église Saint-Paul. PF de la Classerie-Leclair

Saint-Géréon
10 h 30 : Mme Marie-Louise MICHEL, en l'église. PF Godard

Saint-Julien-de-Vouvantes

Ventes aux enchères

Lundi 26 septembre 2016 à 10h
(expo. : 9 h)
DRUGSTORE
VENTE A L'ETUDE

Judi 29 septembre 2016 à 10h
(expo. : 9 h)
VENTE du SIEGE
CREDIT MUTUEL

44300 NANTES
Les adresses précises sont sur www.oep.fr
Frais Judiciaires 12% HT - Frais vendeurs 20,83% HT - Ventes 13% HT

S.E.L.A.R.L.
F. ANTONIETTI - J. JOURDAN
Commissaires-priseurs judiciaires associés
APE 6910Z FR 89 332 538 271 00021
RCS Nantes
S.A.R.L. OEP
APE 6910Z FR 25 441 441 540 00016
24 rue du Marché Commun - BP 53274
Nantes Cedex 3 - Tél. 02 40 49 97 97
www.oep.fr

NANTES COUTON VEYRAC JAMAULT
L'HÔTEL des VENTES, 8-10 rue Miséricorde - 44000 NANTES - 02 40 89 24 44

LUNDI 26 SEPTEMBRE DE 10 H À 12 H ET DE 14 H À 17 H :
JOURNÉE D'EXPERTISE GRATUITE ET CONFIDENTIELLE
MARDI 27 & MERCREDI 28 SEPTEMBRE À 14 H :
TRÈS BELLES VENTES CATALOGUÉES
(photos disponibles sur www.interencheres.com/44003)
contact@encheres-nantes.com
Ventes dirigées par Mes Couton, Veyrac et Jammault - agrément n°2002-037

EURL Éric SANSON
Siège de Ventes Volontaires des Meubles aux Enchères Publiques - Agrément n° 2002-256
Place Antoine de la Perrinière - 44500 LA BAULE - Tél. 02 40 60 60 90 - Fax 02 40 60 03 25

SAMEDI 1ER OCTOBRE 2016 A 9H30
à 44500 LA BAULE, avenue Marguerite Jean

FONDS DE MAISON : Biblots, Vaisselle, Bon mobilier et 6 chaises directorie, Table de jeux anglaise acajou, Chauffeuses cuir, Appliques et suspensions, Tapis, Lâres, Electrobrûleur et lave linge ZANUSSI - Mobilier de chambre 1940, Vaisselle, Pils Tableaux d'œuvres, Fautouil cabriolet S.L. XV, Paire de fauteuils S.L. XVI, 2 Bergères, Bas de buffet noyer, Vaisselier bois brûlé et bronze, Pile armoire, Secrétaire à cylindre, Miroir S.L. XVI, Table à volants bois fruitier, Lot de maquettes, Vins et divers. **EXPOSITION À 9H**

Frais 20,40% TTC - ENLÈVEMENT IMMÉDIAT IMPÉRATIF
Photos sur www.interencheres.com/44005

SCP Éric SANSON - Commissaire-Preneur Judiciaire
Bureau : 20, allée de la Mer d'Iroise - 44600 SAINT-NAZAIRE
Bureau annexe : Place A. de la Perrinière - 44500 LA BAULE
Tél. 02 40 60 60 90 - Fax 02 40 60 03 25

JUDI 29 SEPTEMBRE 2016
À 14H30 à 44550 MONTOIR DE BRETAGNE, 44 rue Louis Pasteur
Véhicules dans l'état : PEUGEOT 206 - RENAULT LAGUNA

À SURRE VERS 15h à 44160 BESNE, 49 rue du Pont de l'Angle
Véhicules dans l'état : PEUGEOT 406 - DAEWOO MATIZ - HYUNDAI SANTA FE

EXPOSITION 10 mn
Frais 14,40% TTC - ENLÈVEMENT IMMÉDIAT IMPÉRATIF

Les notaires, conseillers en gestion de patrimoine

Les difficultés inhérentes à l'organisation et à la transmission d'un patrimoine, qu'il appartienne à une personne physique ou à une personne morale, ne sont pas, nécessairement, proportionnelles à son importance, en valeur absolue. Nombreux sont les facteurs économiques, familiaux, fiscaux, juridiques ou psychologiques susceptibles de jouer un rôle dans le choix de la solution, choix qui n'est que très exceptionnellement facile.

Il va de soi que la recherche d'émancipation du praticien est constituée par la recherche des intentions du propriétaire. Décerner ses intentions n'est pas forcément simple et, de surcroît, il peut arriver que les volontés exprimées, aussi claires qu'elles soient, se révèlent irréalistes.

Si l'on démontre qu'elles ne le sont pas, encore faut-il en vérifier la compatibilité avec la situation familiale, fiscale et sociale de l'intéressé.

A l'instant du choix, ce que l'on appelle, dans le langage courant "l'arbitrage", est, à l'évidence, nécessaire de procéder à l'analyse du projet, considéré sous tous ses aspects : familial, économique, fiscal et social.

La gestion du patrimoine, au même titre que les choix familiaux, dépend, dans une large mesure, de facteurs affectifs. Le notaire spécialiste indiscuté du droit de la famille, trouve, ici, une nouvelle occasion d'exercer ses talents que les expériences ancestrales de la profession lui ont légués.

D'un point de vue strictement scientifique, le conseil patrimonial présente une infinité de situations. Le notariat en a, depuis longtemps, pris conscience, et offert, tant aux titulaires d'offices qu'à leurs collaborateurs, les moyens de maîtriser la matière.

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales sur Presse Océan, ou pour tout autre journal, sur notre site www.medialex.fr

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 800 309 009 (0,12€/mn)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr
Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans l'art. 2 de l'arrêté ministériel du 18 décembre 2015, 4,12 € ht la ligne, ce qui correspond à 1,54 € ht le m/m/col. Les annonces sont informées que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce commercialisés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actuellegales.fr.

Avis administratifs

NANTES METROPOLE
Commune de REZÉ

Déclaration de projet concernant le renouvellement urbain du secteur de l'hôtel de ville emportant mise en compatibilité du PLU de Nantes Métropole, commune de Rezé

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2016-755, la présidente de Nantes Métropole a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la déclaration de projet concernant le renouvellement urbain du secteur de l'hôtel de ville emportant mise en compatibilité du PLU de Nantes Métropole, commune de Rezé.

La mise en compatibilité du PLU porte principalement sur la création d'un secteur UA2 au sein de la zone UA du règlement, correspondant au secteur de l'hôtel de ville qui recouvre un tissu urbain constitué à requalifier afin de permettre un projet d'ensemble qualitatif. Outre l'institution de ce nouveau secteur UA2, la mise en compatibilité porte sur :

- la mise à jour de la liste du patrimoine Rezéen afin de prendre en compte la suppression de la protection patrimoniale sur un bâti,
- la modification de l'orientation d'aménagement «hôtel de ville»,
- la suppression d'une ligne d'implantation obligatoire et la suppression de l'épandage sur le secteur.

À l'issue de la présente enquête, la décision de modification du PLU de Nantes Métropole, commune de Rezé, avec le projet urbain du secteur de l'hôtel de ville, sera soumise à l'approbation du conseil métropolitain de Nantes Métropole.

L'enquête publique se déroulera du jeudi 13 octobre 2016 au lundi 14 novembre 2016 inclus.

Le dossier d'enquête sera disponible pendant la durée de l'enquête :

- à la mairie de Rezé située place Jean-Baptiste-Davies à Rezé, du lundi au vendredi inclus de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30,
- au pôle de proximité Loire Sèvre et Vignoble, 6, rue Marie-Curie à Vertou, du lundi au vendredi inclus de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30,
- à cet effet, ont été désignés en qualité de commissaires enquêteurs, par M. le Président du tribunal administratif de Nantes :
- M. Gérard Lafage, ingénieur divisionnaire des travaux publics État, titulaire,
- Mme Marie-Gwénaëlle Boureau, enseignante en activité, suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

À la mairie de Rezé, place Jean-Baptiste-Davies à Rezé, déjà citée :

- le jeudi 13 octobre 2016, de 9 h 00 à 12 h 00,
- le vendredi 4 novembre 2016, de 14 h 00 à 17 h 00,
- le lundi 14 novembre 2016, de 14 h 00 à 17 h 00.

À Nantes Métropole, pôle de proximité Loire Sèvre et Vignoble, 6, rue Marie-Curie à Vertou :

- le mercredi 26 octobre 2016, de 14 h 00 à 17 h 00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier sur les sites désignés ci-dessus et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit à M. le Commissaire enquêteur, qui les annexera au registre, au siège de l'enquête : Nantes Métropole, pôle Loire Sèvre et Vignoble, 6, rue Marie-Curie, 44120 Vertou.

Le dossier soumis à enquête publique comporte une évaluation environnementale.

Toute information relative au dossier soumis à enquête publique pourra être obtenue auprès du département du développement urbain de Nantes Métropole, Direction territoriale d'aménagement Ouest agglomération, immeuble Magellan, 3e étage, 5, rue Vasco-de-Gama à Nantes (tél. 02 40 99 49 79) et du pôle de proximité Loire Sèvre et Vignoble, 6, rue Marie-Curie, 44120 Vertou (tél. 02 72 01 26 00).

En outre, la notice explicative du dossier de modification du PLU sera consultable, pendant la durée de l'enquête publique, sur le site internet de Nantes Métropole (<http://www.nantesmetropole.fr>)

Le rapport et les conclusions motivés du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à :

- Nantes Métropole, département du développement urbain, immeuble Magellan, 5, rue Vasco-de-Gama à Nantes,
- Nantes Métropole, pôle de proximité Loire Sèvre et Vignoble, 6, rue Marie-Curie à Vertou (44120),
- mairie de Rezé, place Jean-Baptiste-Davies à Rezé.

Ces documents pourront être consultés en ligne sur le site internet de Nantes Métropole : <http://www.nantesmetropole.fr/>

PÔLE MÉTROPOLITAIN NANTES SAINT-NAZAIRE

Révision du schéma de cohérence territoriale de la Métropole Nantes Saint-Nazaire

2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RECTIFICATIF

Suite au 2e avis d'ouverture à l'enquête publique paru dans l'édition du 21 septembre 2016, il y a lieu de compléter les lieux où la copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête est tenue à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique :

- communauté de communes Loire et

Sillon : accueil (lundi à jeudi :

9 h 00-12 h 00 et 13 h 30-17 h 00 et vendredi 9 h 00-12 h 00 et 13 h 30-16 h 30), 2, boulevard de la Loire, 44260 Savenay ;

- préfecture de Loire-Atlantique, 6, quai Ceineray, 44000 Nantes.

Ces documents pourront être consultés en ligne sur le site internet Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire : www.nantessaintnazaire.fr

Associations, organisateurs de spectacles, maires...
Passerez votre info sans quitter votre bureau !

Une réunion, une fête, un tournoi à annoncer ? Pour paraître dans Presse Océan et maville.com : saisissez votre info sur www.infolocale.fr

maville.com Presse Océan

NANTES METROPOLE Commune de VERTOUL Projet de modification du Plan local d'urbanisme 2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE



Harmonie habitat
Partenariat public-privé

2 LOGEMENTS VACANTS À LA VENTE

Par arrêté n° 2016-654, la présidente de Nantes Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification du Plan local d'urbanisme de Nantes Métropole, commune de Vertou.

Ce projet de modification a pour objet :

- l'ouverture à l'urbanisation d'un secteur 2AU de la commune, secteur de la Porte de Vertou, afin d'y réaliser un ouvrage public d'infrastructure à destination de stationnement des véhicules ;
- des évolutions réglementaires (zonage) et orientations d'aménagement et de programmation portant sur un secteur restreint, situé à la frange sud-ouest du parc d'activités de la Vertonne.

À l'issue de la présente enquête, la décision de modification du PLU de Nantes Métropole, commune de Vertou, sera soumise à l'approbation du conseil métropolitain de Nantes Métropole.

L'enquête publique relative au projet de modification du PLU se déroulera du lundi 19 septembre au mercredi 19 octobre 2016 inclus.

Le dossier d'enquête sera disponible pendant la durée de l'enquête :

- au pôle de proximité Loire, Sèvre-et-Vignoble (6, rue Marie-Curie à Vertou) pendant la durée de l'enquête du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30,
- à la mairie de Vertou (2, place Saint-Martin) pendant la durée de l'enquête du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

À cet effet, ont été désignés en qualité de commissaires enquêteurs, par M. le Président du tribunal administratif de Nantes :

- M. Jean-Paul Le Corre, gestionnaire des collectivités locales en retraite, titulaire,
- M. Jany Larcher, retraité de la DDTM son suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- au pôle de proximité de Loire, Sèvre-et-Vignoble :
- le jeudi 29 septembre 2016, de 14 h 00 à 17 h 00,
- le vendredi 7 octobre 2016 de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie annexe de Beaufort, place de La Poste,
- le mercredi 19 octobre 2016 de 14 h 00 à 17 h 30 en mairie centrale.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier sur les sites désignés ci-dessus et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit à M. le Commissaire enquêteur, qui les annexera au registre, au siège de l'enquête : pôle de proximité (Loire, Sèvre-et-Vignoble, 6, rue Marie-Curie à Vertou).

Toute information relative au dossier soumis à enquête publique pourra être obtenue auprès du département du développement urbain, Direction territoriale d'aménagement Est agglomération, immeuble Magellan, 4e étage, 5, rue Vasco-de-Gama à Nantes (tél. 02 40 99 48 17) et du pôle de proximité Loire, Sèvre-et-Vignoble, 6, rue Marie-Curie à Vertou (tél. 02 72 01 26 00).

En outre, la notice explicative du dossier de modification du PLU sera consultable, pendant la durée de l'enquête publique, sur le site internet de Nantes Métropole (<http://www.nantesmetropole.fr>)

Le rapport et les conclusions motivés du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à :

- Nantes Métropole, département du développement urbain, 5, rue Vasco-de-Gama à Nantes,
- au pôle de proximité de Loire, Sèvre-et-Vignoble, 6, rue Marie-Curie à Vertou,
- ainsi qu'à la mairie de Vertou, 2, place Saint-Martin,

et ce pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents pourront être consultés en ligne sur le site internet de Nantes Métropole : <http://www.nantesmetropole.fr/>

Harmonie Habitat SA d'HLM, 8, avenue des Thébaudières, 44800 Saint-Herblain dispose de 2 logements vacants à la vente, ci-après désignés :

- Saint-Herblain, La Solvadière : Référence 120L0107. Dans une copropriété de 81 lots dont 40 logements, T2 en 1er étage avec ascenseur. Entrée avec placard, séjour, cuisine fermée, 1 chambre, salle de bain, WC, balcon. Charges de copropriété annuelle d'environ 510 euros. Classe énergie D. Prix 79 135 euros (réservé aux locataires HLM) ou 97 755 euros + frais de notaires.
- Saint-Herblain, La Solvadière : Référence 120L0224. Dans une copropriété de 81 lots dont 40 logements, T3 au rez-de-chaussée. Entrée avec placard, séjour sur terrasse, cuisine fermée, 2 chambres, salle de bain, WC. Charges de copropriété annuelle d'environ 600 euros. Classe énergie D. Prix 104 805 euros (réservé aux locataires HLM) ou 129 465 euros + frais de notaires.

Conformément à la réglementation, ces logements sont proposés en priorité à l'ensemble des locataires de la société dans le département. Ceux-ci sont invités à adresser leur demande par écrit en lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse ci-dessus, dans un délai de 2 mois qui suivent la présente insertion.

Les personnes non-locataires de la société peuvent adresser leur demande dans les mêmes conditions, aux fins d'un examen ultérieur.

Vie des sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Nantes du 21 septembre 2016 a été constituée une SARL nommée : Buffon Cowork.

Objet : location de bureaux.

Capital : 100 euros.

Siège social : 75, rue des Hauts-Pavés, 44000 Nantes.

Durée : 99 ans.

Gérance : M. Marc Lacoste, 75, rue des Hauts-Pavés, 44000 Nantes.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nantes.

ORATIO AVOCATS
L. TORNIER - P. POUZET
L. FREITAS
ZA des Peupliers
BP 70007
49401 SAUMUR

ALEXIS DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée
Au capital de 4 738 500 euros
Au ramené à 2 595 700 euros
Siège social : route d'Angers
Centre commercial La Ferté
44370 VARADES
493 280 085 RCS Nantes

AVIS

Il résulte :

- du procès-verbal des décisions des associés du 8 juillet 2016 modifié,
- du procès-verbal des décisions du président du 25 juillet 2016,
- du procès-verbal des décisions du président du 28 août 2016,

que le capital social a été réduit d'un montant de 2 142 800 euros à la suite du rachat par la société de 21 428 actions de ses propres titres. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention : le capital social est fixé à quatre millions sept cent trente-huit mille cinq cents euros (4 738 500 euros).

Nouvelle mention : le capital social est fixé à deux millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille sept cents euros (2 595 700 euros).

Pour avis
Le Président.